



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

2024

portant sur l'exercice 2023

Validation AMSB : le 05/04/2024

Table des matières

A.	Activité et résultats	2
A.1	Activité de SADA Assurances	2
A.2	Résultats de souscription	4
A.3	Résultats des investissements	5
A.4	Résultats des autres activités	6
A.5	Autres informations (si applicable)	6
B.	Systeme de gouvernance	7
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	7
B.2	Compétence et honorabilité	11
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	13
B.4	Contrôle interne	15
B.5	Fonction d'audit interne	18
B.6	Fonction actuarielle	20
B.7	Sous-traitance	21
B.8	Autres informations (si applicable)	22
C.	Profil de risque	23
C.1	Risque de souscription	23
C.2	Risque de marché	26
C.3	Risque de crédit	28
C.4	Risque de liquidité	30
C.5	Risque opérationnel	31
C.6	Autres risques importants	32
C.7	Autres informations	34
D.	Valorisation à des fins de solvabilité	35
D.1	Évaluation des actifs	35
D.2	Provisions techniques	37
D.3	Autres passifs	43
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	44
D.5	Autres informations (si applicable)	45
E.	Gestion du capital	46
E.1	Fonds propres	46
E.2	SCR et MCR	48
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	50
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	50
E.5	Evènement majeur	50
E.6	Non-respect du MCR et non-respect du SCR	50
E.7	Autres informations (si applicable)	51
F.	Annexes	52
F.1	Annexe 1 : organigramme du groupe DEVK	52
F.2	Annexe 2 : lexique	53
F.3	Annexe 3 : reportings quantitatifs	55

Synthèse

L'exercice 2023 aura été marqué par cinq évènements majeurs :

- Le développement de notre chiffre d'affaires en progression de 9% à 225 millions d'euros,
- Des évènements climatiques conséquents,
- La mise en production de plusieurs projets à destination de nos partenaires,
- La diminution des taux qui a généré une baisse substantielle de moins-values obligataires
- Un résultat net à 7,6 millions d'euros.

Le montant de primes acquises a atteint un montant de 225 millions d'euros grâce à un développement de 13% sur la branche immeuble et une croissance de 3% sur la branche pertes pécuniaires. Concernant plus spécifiquement les risques grand public, SADA Assurances a connu une baisse des primes en multirisque habitation (-7%) qui connaît par ailleurs une rotation accélérée.

Concernant les évènements climatiques, l'exercice 2023 aura été marqué par l'augmentation de la sinistralité sur les antérieurs – les évènements grêle et sécheresse de 2022 – et quelques sinistres incendies d'intensité. De ce fait, le ratio sinistres sur primes ressort à 54,4 % en hausse de 5 points.

Côté développements, SADA Assurances a pu mettre à disposition de ses partenaires deux outils structurants : Certiloc qui facilite la délivrance des agréments en garantie de loyers impayés et Revalimmo qui permet des échanges sécurisés d'analyse et de revalorisation du portefeuille immeuble.

Enfin, La hausse des taux qui s'est poursuivie jusqu'en octobre nous a permis de profiter d'un marché obligataire à nouveau intéressant en termes de rendement, alors que la rapide baisse intervenue ensuite a permis de fortement diminuer les moins-values latentes.

L'alignement stratégique axé sur un positionnement d'assureur de niches et de spécialités du domaine immobilier est parfaitement compris par le courtage qui nous a sollicité bien davantage sur nos risques de spécialité. Notre résultat se réalise toujours avec des courtiers partenaires ayant une activité continue et récurrente avec Sada Assurances. Une segmentation du portefeuille de courtiers en raison de leur spécialisation, de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité nous permet de délivrer un service adéquat aux attentes très diverses. SADA Assurances a clairement marqué sa volonté de ne travailler qu'avec des courtiers actifs sur ses branches et de leur apporter une qualité de service adaptée selon leur segment.

Les recettes qui ont permis le développement par le passé ont été maintenues et renforcées : des courtiers partenaires qui nous accordent leur confiance, des partenaires qui sont des référents régionaux ou font partie du top 100 des courtiers en France, une forte implication du directoire et des directions commerciale et technique, davantage de fonctionnalités sur notre Extranet et plus largement une dynamique positive de l'ensemble de l'entité SADA Assurances. Nos partenaires courtiers continuent d'apprécier la qualité de notre outil de travail qu'est l'Extranet, qui a été entièrement redéveloppé afin de rendre nos partenaires plus autonomes, et agrémenté de nouvelles fonctionnalités.

Un développement de belle facture, des résultats techniques qui restent maîtrisés et le maintien des frais généraux à un niveau acceptable malgré des investissements dans la transformation digitale,

quelques sinistres incendie d'intensité, permettent néanmoins à SADA Assurances de présenter un onzième exercice d'affilée bénéficiaire, à hauteur de 7,6 M€.

A. Activité et résultats

A.1 Activité de SADA Assurances

La Société Anonyme de Défense et d'Assurances (ci-après, SADA Assurances) est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 32 388 700 €. Elle exerce son activité de compagnie d'assurances dommages depuis le 1er janvier 1968, dans le cadre de ses agréments en application de l'article L.321-1 du code des assurances. Le siège social de SADA Assurances est sis 4, rue Scatisse – 30934 Nîmes Cedex 9.

Depuis 1999, la compagnie SADA Assurances est détenue par le groupe d'assurance allemand DEVK Versicherungen (ci-après, DEVK), à hauteur de 100%. Une présentation de l'organigramme du groupe est disponible en annexe I de ce rapport.

SADA Assurances détient par ailleurs 100% du capital de sa filiale Lieb'Assur, Société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €, dont le siège social est situé 4, rue Scatisse – 30934 Nîmes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 378 852 917. La société Lieb'Assur exerce une activité de courtage, et est inscrite au registre de l'ORIAS sous le numéro 07001893.

SADA Assurances ne détient aucune autre participation stratégique.

A fin décembre 2023, les effectifs salariés de SADA Assurances se composent de 161 emplois équivalent temps plein, comprenant 101 cadres et 60 employés.

Les organes de contrôle sont :

- ACPR
 - Dénomination sociale : autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) régie par les articles L. 612-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
 - Immatriculation RCS Paris : n° 572 104 891 03744
 - Siège social : 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9
 - Matricule de la SADA : 4020277
- Commissaires aux comptes
 - Dénomination sociale : KPMG SA
 - Immatriculation RCS Nanterre : n° 775 726 517
 - Siège social : Tour EQHO 2 Avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense cedex

Le processus réglementaire mobilise les équipes SADA Assurances à travers :

- Le calcul des exigences quantitatives de solvabilité,
- L'évaluation des risques propres à l'entreprise ainsi que l'amélioration du système de gouvernance avec l'intégration dans le processus décisionnel de l'ORSA et un renforcement du contrôle interne,
- La production des états réglementaires (QRT, SFCR, RSR, rapport ORSA, actualisation des politiques, ...).

Au 31/12/2023, l'activité de SADA Assurances se répartit en six branches regroupées sous forme de domaines d'activité stratégique :

Domaine d'activité stratégique	Description
Immeuble	<p>SADA Assurances propose des solutions très spécifiques dédiées aux professionnels de l'immobilier qui souhaitent optimiser leur programme d'assurance pour pérenniser leur investissement ou simplement garantir les risques de la copropriété. Le contrat Multirisque Immeuble, souscrit par des syndicats ou gérants de copropriété, est destiné à garantir les immeubles d'habitation, de bureaux et dont la surface commerciale est inférieure à 25%.</p> <p>SADA Assurances dispose également d'offres à destination des immeubles 100% bureaux.</p> <p>La personnalisation des offres est un des atouts de SADA Assurances à l'attention des courtiers et des professionnels de l'immobilier.</p>
Pertes pécuniaires	<p>Sur la branche Pertes pécuniaires, SADA Assurances propose la garantie Locatio contre les risques de la location immobilière, à destination des administrateurs de biens ; la solution Pertes sur revente contre les pertes financières lors de la revente d'un bien immobilier, ainsi que le contrat Trésorissimo permettant de garantir les charges de copropriété et de la protection juridique des syndicats de copropriété.</p>
Professionnels	<p>Après avoir opéré une réorientation de son offre initialement destinée aux petites entreprises, SADA a procédé à la commercialisation d'une offre MRP immo, à destination exclusive des professionnels de l'immobilier.</p> <p>L'offre est donc alignée en tous points à la stratégie d'entreprise.</p>
Multirisques habitation	<p>Les contrats Multirisques Habitation de SADA Assurances permettent de couvrir les risques des logements, qu'il s'agisse de résidences principales, secondaires, et comportent des montants de franchise et de capital évolutifs selon la formule choisie. SADA Assurances a également créé un contrat spécifique pour les propriétaires bailleurs, qu'ils soient propriétaire, nu-propriétaire, copropriétaire, membre d'une SCI ou d'une indivision, regroupant toutes les garanties indispensables y compris la protection juridique et assistance domicile.</p>
Assurances de personnes	<p>Les contrats scolaire, universitaire et extra-scolaire permettent de protéger des enfants âgés de 2 à 25 ans, 24 heures/24 et 7 jours/7, dans leurs activités scolaires ou extra-scolaires. Quatre formules, aux capitaux évolutifs selon la situation de l'enfant, sont au choix du souscripteur. Une formule Étudiant complète l'offre et s'adresse aux jeunes poursuivant leurs études à partir de 15 ans.</p>
Produits affinitaires	<p>SADA Assurances s'est engagé en 2018 dans l'élargissement de sa gamme de produits en créant des offres d'assurances affinitaires. Le développement des activités affinitaires se fait progressivement à au gré des opportunités de marché, limités aux professionnels de l'immobilier. Après un démarrage plutôt ouvert sur ce marché, la conception d'offre sur ce canal de distribution a été définitivement recentrée sur des offres exclusivement en adéquation avec les orientations stratégiques de l'entreprise. Aussi, les produits affinitaires de SADA Assurances sont désormais exclusivement en lien avec les besoins des clients de professionnels de l'immobilier. L'offre des vices cachés est un exemple du savoir-faire de SADA Assurances.</p>
Produits de Caution Locative	<p>Afin de renforcer sa présence sur ses domaines d'activité, SADA Assurances a demandé et obtenu l'agrément de Branche « Caution » qui lui permet de commercialiser des produits spécifiques. Le 1er d'entre eux a été lancé en juillet 2022 et vise un accès au logement facilité pour les candidats locataires. Le professionnel de l'immobilier disposera ainsi de plusieurs leviers permettant la mise en relation PNO/Locataire en sécurisant la location de bout en bout.</p>

A.2 Résultats de souscription

Le résultat technique pour l'année 2023, après prise en compte de la réassurance, atteint 6,8 M€ contre 12,8 M€ en 2022. Cette baisse du résultat technique est liée à l'aggravation de la charge des sinistres impactée par les événements climatiques connus en 2022 (épisodes de grêle) et quelques incendies graves.

Montants en K€	Brut	Poids	Réassurance	Poids	Net	Poids	Net N-1	Poids	Ecart	Variation
Primes Acquisées (PA)	224 714		61 695		163 019		151 344		11 675	8%
Charges des sinistres	122 256	54%	36 976	60%	85 280	52%	71 287	47%	13 993	20%
Frais de gestion yc provision d'égalisation	81 475	36%	10 537	17%	70 938	44%	67 228	44%	3 710	6%
Résultat technique	20 983	9%	14 182	23%	6 801	4%	12 829	8%	- 6 028	-47%

A.2.1 Evolution des primes

- Ces chiffres traduisent très clairement le repositionnement stratégique de SADA Assurances ciblé sur les professionnels de l'immobilier.
- La branche Immeuble a particulièrement performé en termes de développement en 2023 (+13 %).
- Le portefeuille des Pertes Pécuniaires est également en croissance, +3 %.
- La branche MRH décroît de -7 % et la branche MRP de -51 % (réorientation du produit vers l'immobilier et les bureaux).

A.2.2 Evolution de la charge des sinistres

A.2.2.1 Exercice courant

le S/P de l'exercice courant est en amélioration au brut par rapport à l'exercice précédent (50,1% contre 53,0%). La charge 2022 était surtout constituée de dossiers graves et d'événements en partie réassurés, donc la tendance est différente au net de réassurance, avec un S/P qui passe de 51,3% à 51,7% pour 2023.

Sur le Dommage aux Biens, les deux exercices présentent des profils de sinistralité relativement différents en climatique avec les tempêtes de 2023 (dont Ciaran) qui pèsent pour 4,7M€ donc très en deçà des 11M€ de la charge des grêles à fin 2022, mais assez semblables en incendie avec pour chacun une vingtaine de dossiers importants pour un total de 12M€ contre 10M€ en 2022.

Inversement, la branche pertes pécuniaires affiche à nouveau un très bon S/P avec 44,0% (contre 43,5% l'an dernier), grâce à la bonne tenue de la sinistralité brute et à l'amélioration des taux de recours provenant de la progression des évaluations de recours sur les exercices passés.

Au niveau des catastrophes naturelles, nous n'enregistrons quasiment pas de déclarations au 31/12/2023 mais nous avons néanmoins provisionné les probables futures déclarations sécheresses, ainsi que sur les inondations dans le Nord de la France survenues en toute fin d'année. Cette provision est complétée d'une nouvelle dotation à la provision pour égalisation pour 0,6M€, portant cette provision à 7,0M€.

La branche MRH présentent un S/P de 48,5% en nette amélioration par rapport à 2022 (74,6%). Le S/P de la branche commerce est aussi en diminution (54,4% contre 58,8%), mais sur un portefeuille qui devient anecdotique (0,4M€).

A.2.2.2 Développement de la sinistralité sur antérieurs

L'évolution des exercices antérieurs affiche un important et inhabituel mali, pour 9,7M€ au brut de réassurance, mais qui est en grande partie pris en charge par la réassurance (moins de 1M€ au net).

La branche immeuble est la principale source de ces malis, avec 13,3M€ au brut dont 7,0M€ provenant des aggravations des grêles 2022, auxquelles s'ajoutent 2,1M€ sur l'incendie, 2,6M€ sur les dégâts des eaux ou encore 1,2M€ sur le vol (à chaque fois quasi exclusivement sur l'exercice de survenance 2022). Les catastrophes naturelles sont également en mali (2,4M€), là-aussi principalement sur l'exercice 2022 avec les multiples arrêtés sécheresse pris en 2023 au titre de cet exercice. La branche PP continue de générer des bonis très importants (6,1M€) provenant d'une sinistralité brute qui se dégrade moins qu'anticipé sur les exercices récents 2020-2022, et à des recours qui progressent fortement sur toutes les survenances, même très anciennes (3,5M€ dont 2,9M€ sur 2019 et antérieurs).

La réassurance en excédent est peu sollicitée au titre de l'exercice 2023, mais couvre une proportion importante des aggravations ci-dessus. Même chose pour la réassurance proportionnelle, qui profite des bons résultats techniques sur l'exercice courant tout en couvrant une partie de la dégradation des exercices antérieurs.

A.2.3 Evolution des frais et autres charges techniques

Le ratio de frais généraux diminue légèrement en 2023 pour 0,2 points entre 2022 et 2023 (36,0% contre 36,2%). Les commissions et en particulier l'intéressement des courtiers augmentent plus vite que les primes acquises (+0,6 points sur le ratio), en revanche la masse salariale progresse moins vite (+8% tout de même, avec 8 ETP supplémentaires). Les autres charges diminuent grâce aux postes de provisions (PFG et commissions sur Primes à Emettre), permettant au ratio de diminuer de 3%.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Revenus et dépenses de placements

Dans les revenus des placements, la distinction suivante est réalisée :

- les revenus des placements
- les profits provenant de la réalisation des placements
- les produits nets des placements

Montants en K€	2023	2022
Primes Acquises (PA)	224 714,0	206 016,9
Produits des placements	6 243,7	5 665,8
Charge des placements	- 402,4	- 1 606,6
Produits nets des placements (PNP)	5 841,3	4 059,2
Ratio PNP/PA	2,60%	1,97%
Valeur Moyenne des Placements (VMP)	186 407,9	167 696,3
Ratio PNP/VMP	3,13%	2,42%

Produits nets des placements = (revenus des placements + réalisation des placements + autres produits des placements) – charges des placements.

Les charges de placements comprennent les frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers, les autres charges des placements (provision pour dépréciation des titres, amortissement des immeubles d'exploitation, différence sur prix de remboursement des obligations, ...) et les moins-values sur réalisation des titres.

Les produits nets des placements sont en augmentation de 43,9 % et permettent d'afficher un taux de rendement moyen en progression de 0,71 pts :

- Les rendements ont été plus importants sur les investissements obligataires et sur la trésorerie en lien avec le contexte de taux à la hausse. Les disponibilités accumulées ces dernières années ont permis d'adopter une approche d'investissement dynamique afin de profiter des opportunités de marché sur l'exercice 2023.
- Les revenus obligataires et des comptes de trésorerie permettent de compenser largement la baisse des plus-values par rapport à 2022.
- Les charges financières sont en baisse en lien avec une diminution des dotations de la PDD et des moins-values moins importantes que sur 2022.

A.3.2 Investissement dans une titrisation

AU 31/12/2023, SADA Assurances ne dispose d'aucun investissement dans une titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

Entre février et décembre 2019, Sada Assurances a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la DVNI, portant sur les exercices 2016 et 2017.

L'exercice précédent présentait une charge exceptionnelle correspondant au redressement d'IS des exercices 2016 et 2017 pour 2,4M€ ; en 2023, SADA Assurances constate à nouveau une charge exceptionnelle de 1,1M€ liée au redressement d'IS sur l'exercice 2018, conséquence du redressement de 2016 et 2017 qui absorbe le report fiscal déficitaire dont on disposait au 01/01/2018.

A.5 Autres informations (si applicable)

Aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats de SADA Assurances.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Instances politiques

B.1.1.1 Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance :

- Est composé de trois membres dont deux d'entre eux exercent également d'autres mandats au sein du groupe DEVK.
- Exerce ses missions au travers des réunions du conseil de surveillance et du comité d'audit annuel.
- A la charge du contrôle de la gestion de la compagnie par le directoire et dans ce cadre, ses principales missions sont :
 - La nomination ou la révocation des membres du directoire ;
 - La validation des fonctions clés ;
 - La validation les orientations stratégiques et l'appétence au risque de la compagnie, sur proposition du directoire ;
 - La validation des politiques de risques telles que définies par la directive Solvency II ;
 - Le suivi de l'activité et des recommandations des quatre fonctions clés ;
 - La vérification des comptes annuels et le rapport de gestion qui sont présentés annuellement à l'assemblée générale ordinaire.
 - l'examen et la validation d'actes de gestion ou de risques assurantiels qui dépasseraient le périmètre de la délégation du directoire telle que définie dans le règlement intérieur du directoire.
 - La communication par le directoire tout document qu'il juge utile à l'exercice de ses missions de surveillance de la bonne marche des affaires de la compagnie.
- Se réunit quatre fois par an ou quand l'intérêt de la compagnie le nécessite.

L'activité du conseil de surveillance fait l'objet d'un rapport a minima annuel auprès de l'Assemblée générale des actionnaires.

B.1.1.2 Le directoire

Le directoire :

- est **composé du président du directoire et du membre du directoire**. Il se réunit hebdomadairement.
- **s'appuie sur quatre comités** pour exercer ses missions de pilotage et de surveillance : le comité de direction, le comité d'audit interne, le comité des risques financiers, le comité de gestion des risques.
- est **l'organe d'administration et gestion de SADA Assurances** dont les membres sont nommés pour trois ans par le conseil de surveillance. Les deux membres du directoire ont été reconduits en mai 2021.

Les modalités de fonctionnement du directoire, la répartition des fonctions entre ses membres, ainsi que certains principes de délégation sont inscrites dans le règlement intérieur du directoire validé par le conseil de surveillance en 2012.

Le directoire définit les moyens lui permettant :

- De **contrôler le dispositif de délégation** mis en place au sein des différentes directions ;
- De **piloter et suivre les processus de gestion** de la compagnie.

Certaines activités importantes sont ainsi suivies par le directoire au travers de comités ad-hoc.

B.1.2 Instances opérationnelles

B.1.2.1 Comité de direction

Le comité de direction est constitué des deux membres du Directoire, du Directeur financier, du Directeur technique, du Directeur commercial, du Directeur système d'information, de la Directrice juridique, conformité et marketing et de la Directrice des ressources humaines et services généraux.

Le comité de direction se réunit :

- Une fois par semaine pour faire un échange avec le Directoire sur les thématiques en cours et pour synchroniser les actions de chaque Direction ;
- Une fois par mois pour suivre l'activité, les objectifs stratégiques et passer en revue les sujets importants en cours dans chaque Direction.

B.1.2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit créé en 2017, est une émanation du conseil de surveillance. Il se tient une fois par an en présence de l'ensemble des membres du conseil de surveillance et du directoire et des commissaires aux comptes de SADA Assurances.

Dans le cadre de ses missions, il est notamment chargé du suivi :

- Du processus de conception de l'information financière,
- De l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne,
- De la nomination des Commissaires aux comptes et du suivi de leur mission.

Deux des membres du conseil de surveillance ont les qualifications requises sur les domaines comptables et financiers.

B.1.2.3 Comité d'audit interne

Le comité d'audit interne réunit quatre fois par an le responsable de l'audit interne et le directoire. L'objet de ce comité est de présenter au directoire les travaux accomplis par la fonction audit interne au cours de la période écoulée. A l'occasion de ces réunions, le directoire examine notamment :

- L'avancement du plan d'audit ;
- Les principales recommandations formulées à l'issue des missions réalisées ;
- L'état des plans d'action correctifs mis en œuvre par les directions opérationnelles en application des recommandations.

B.1.2.4 Comité des risques financiers

Le comité des risques financiers est composé des membres du directoire et du directeur financier. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Les principales missions de ce comité sont :

- La définition de la politique et des orientations de placement en cohérence avec la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie ;
- Le suivi des risques et du contrôle interne relatifs à la gestion des placements financiers confiée à une société gestionnaire d'actifs ;
- Le suivi des lignes directrices et des limites sur le portefeuille de placement ;
- Le suivi de la performance du portefeuille de placement.

Les décisions arrêtées lors des réunions du comité sont portées à la connaissance du conseil de surveillance.

B.1.2.5 Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques est constitué des membres du directoire, des quatre fonctions clés, du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), du responsable du service gestion des risques et de l'ensemble des directeurs.

Il se réunit au moins quatre fois par an et suit le profil de risque et l'appétit au risque de SADA et de ses filiales.

A cette fin, le comité a pour mission notamment de :

- Sélectionner et suivre les risques majeurs ;
- Emettre un avis sur les scénarii de stress tests, chocs adverses et examiner leurs résultats dans le cadre du processus ORSA ;
- Valider les propositions des indicateurs de risques et suivre leur évolution ;
- Revoir les politiques de risques Solvency II et les rapports sur les risques ;
- Examiner et suivre les orientations, les mesures proposées et les indicateurs en matière de plans de continuité d'activité et informatique ;
- Examiner les sujets significatifs en lien avec les risques de non-qualité des données et les principaux indicateurs de qualité des données.

B.1.2.6 Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la société sont le directoire, c'est-à-dire les deux membres, dont le président du directoire, qui reçoivent leurs mandats d'une durée de trois ans par le conseil de surveillance.

- André HESS, président du directoire, couvre les aspects relevant du commercial, la souscription et l'indemnisation, la communication externe, les ressources humaines, les services généraux et le RSSI.
- Moritz REGNIER, membre du directoire, couvre les aspects relevant de la comptabilité, la finance et réassurance, le contrôle de gestion, l'informatique, les projets, le juridique et conformité, le marketing et produits, la gestion des risques et l'audit interne.

B.1.3 Fonctions clés

Afin de répondre aux exigences de la directive Solvency 2, un responsable pour chacune des quatre fonctions clés est nommé.

Il n'y a pas de cumul de fonction clé sur un même responsable :

- Fonction actuarielle : Marc Lanfranchi, directeur financier, supervise la comptabilité, la finance et l'actuariat inventaire
- Fonction audit interne : Cyrielle Toranelli, responsable du service audit interne
- Fonction gestion des risques : Moritz Regnier, membre du directoire
- Fonction vérification de la conformité : Sandrine Ausset, directrice juridique et conformité

Chacune des fonctions clés exerce ses missions en toute indépendance et rapporte à l'AMSB.

Conformément aux orientations sur la sécurité et la gouvernance des technologies de l'information et de la communication de l'EIOPA (BoS – 20/600) et de la notice d'application de l'ACPR de 2021, SADA Assurances a mis en place depuis 2021 la "Fonction Sécurité de l'Information".

B.1.4 Rémunération

B.1.4.1 *Cadre général*

Le directoire a fixé pour objectif la pérennité de l'entreprise, telle que prévue dans le plan stratégique validé par le conseil de surveillance. Les principes de la rémunération sont alignés avec la stratégie orientée sur la rentabilité plutôt que sur le développement commercial et l'évolution des primes.

Cette politique s'applique à tous les salariés de SADA Assurances, y compris les titulaires des fonctions clés. Elle définit les règles en matière de rémunération, afin notamment de limiter la part variable de rémunération.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés de SADA Assurances. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de l'entreprise n'est allouée à quel titre que ce soit à un membre du conseil de surveillance ou à un membre du directoire salarié.

SADA Assurances maintient ainsi une politique de rémunération conforme à son appétence aux risques et sans lien avec la prise de risques.

Au titre de l'exercice 2023, la rémunération globale brute versée aux membres du directoire et de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de SADA Assurances (conseil de surveillance) représente 6.9% de la masse salariale 2023 (DADS) par rapport à 7,29% en 2022.

B.1.4.2 *Informations en matière de retraite*

Les engagements en matière de retraite correspondent aux indemnités de départ à la retraite et aux prestations servies au titre du régime de retraite supplémentaire.

B.1.4.3 Indemnités de fin de carrière

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, la société verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ en retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

Les indemnités de départ à la retraite sont majorées pour les cadres de direction en fonction d'un accord modifié le 3 juin 1994.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est évalué au 31 décembre 2023 à 646 888 €. Il est couvert par un contrat d'assurance souscrits auprès d'Abeille Assurances pour un montant de 442 954 €.

B.2 Compétence et honorabilité

B.2.1 Politique de compétence et d'honorabilité

Dans le cadre de sa gouvernance, SADA Assurances a défini des normes d'honorabilité et de compétence pour certaines fonctions de l'entreprise. Une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place, elle est validée par le directoire et le conseil de surveillance de SADA Assurances au moins une fois par an.

Le directoire a la responsabilité de tracer les grandes lignes de la politique, de la présenter pour validation au conseil de surveillance, et de la mettre en œuvre.

La direction des ressources humaines et la direction juridique et conformité ont la charge de la mise en place opérationnelle de la politique, ainsi que de la mettre à jour a minima annuellement ou dès qu'un changement important est observé.

Dans le respect de cette politique, les compétences et l'honorabilité des personnes définies sont contrôlées au moment de leur nomination et s'il existe des points donnant matière à nourrir des doutes justifiés sur leur honorabilité ou leur niveau de compétences.

En cas de doute, le directoire décide des mesures à prendre et en informe les départements concernés (en règle générale, le département des ressources humaines et le département juridique).

Dans le cadre de cette évaluation, l'on fait éventuellement appel au responsable de l'audit interne et au responsable de la conformité. Quant aux mesures à prendre respectivement en cas de doute sur l'honorabilité d'une personne, elles sont décidées au cas par cas en respectant le principe de proportionnalité.

Les titulaires de fonctions clés suivent en cas de besoin des cours en formation continue, à leur propre initiative. La formation continue réalisée et le besoin éventuel qui s'en fait sentir sont explicités par un échange continu entre les cadres dirigeants compétents et le titulaire de la fonction clé dans le cadre de l'entretien d'évaluation annuel sur les objectifs.

La politique de compétence et d'honorabilité s'applique aux personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés.

Pour SADA Assurances, les fonctions concernées sont les suivantes :

- Les membres du conseil de surveillance
- Les membres du directoire
- Les titulaires des fonctions clés prévues par la directive Solvabilité 2

B.2.2 Procédures de vérification de la compétence et de l'honorabilité

Afin de s'assurer que l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont aux exigences de compétence et d'honorabilité, SADA Assurances a mis en place le processus suivant :

- Analyse de l'honorabilité et de la compétence d'une personne en cours de recrutement si elle est concernée par ce principe ;
- Analyse s'il existe des points donnant matière à nourrir des doutes justifiés sur leur honorabilité ou leur niveau de compétences.

B.2.3 La preuve d'honorabilité

Pour s'assurer que les exigences d'honorabilité soient satisfaites, le département juridique demande, au moment de la déclaration de la fonction clé auprès de l'ACPR, aux personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés les documents demandés par l'ACPR dans son imprimé « Formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant effectif ».

B.2.4 La preuve de la compétence

Afin de s'assurer de la compétence des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable hiérarchique se base sur les éléments suivants :

- Les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- Les connaissances et l'expérience.

Cet examen est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du conseil de surveillance ainsi que du directoire, toute vérification de la compétence individuelle d'un membre de l'une ou l'autre de ces instances est systématiquement assortie d'une procédure de vérification de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, SADA Assurances met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adapté, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

SADA Assurances dispose d'un système rigoureux de recensement des compétences de ses instances de gouvernance, sur la base du formulaire de nomination ou de renouvellement des dirigeants diffusé par l'ACPR en annexe de l'instruction 2015-I-02.

Les actions de formation sont organisées annuellement à la demande des fonctions clés et/ou des responsables des fonctions clés.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Dispositif global de gestion des risques

La gestion du risque est un élément fondamental du système de gouvernance de SADA Assurances. La stratégie des risques, sur laquelle repose la gestion des risques, est tirée de la stratégie d'entreprise. Ceci permet d'avoir une cohérence constante entre la stratégie suivie par l'entreprise et les activités opérationnelles de SADA Assurances.

La politique de gestion des risques validée par le directoire et le conseil de surveillance définit :

- Le dispositif global de gestion des risques mis en place ainsi que les rôles et responsabilités des différents contributeurs au sein de ce dispositif ;
- Les différentes catégories de risques auxquelles SADA Assurances est exposées ;
- Le processus d'identification, analyse, évaluation et surveillance des risques ;
- Le dispositif de reporting interne et externe sur les risques.

L'appétence au risque de Sada Assurances, niveau global de risque que la compagnie est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques et du plan stratégique à cinq ans et les limites de tolérance qui en découlent, sont suivies à l'aide d'indicateurs définis par le conseil de surveillance et le directoire. Les quatre indicateurs de suivi suivants ont été retenus :

Indicateur	Cible	Tolérance
1. Résultat avant impôt	≥ 3 M€	≥ -1 M€
2. Ratio combiné net	≤ 100%	≤ 110%
3. Ratio de solvabilité	≥ 150%	≥ 125%
4. Part de l'immeuble	≤ 75 %	≤ 80 %

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de tolérance	Zone cible
Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	Actions correctrices du conseil de surveillance : -Transmission d'un plan de rétablissement à l'ACPR	Actions correctrices : -Réallocation des actifs -Transfert de risque (partenariat financier, réassurance) -Résiliation, changement dans les pratiques de souscription et de tarification	Aucune action correctrice

Les seuils de tolérance et les valeurs cibles de ces quatre indicateurs sont suivis au travers du processus ORSA.

Le processus de gestion de risques mis en œuvre chez SADA Assurances est un processus itératif conformément aux préconisations de la directive Solvency II et aux normes du *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur un réseau de correspondants risques (les directeurs et les managers par délégation) qui constituent la première ligne de défense du dispositif.

Dans le cadre de la gestion des risques, les « correspondants risques » et leurs équipes ont pour mission de :



- Identifier, documenter et évaluer les risques sur les processus de leur périmètre ;
- Définir les mesures de maîtrise complémentaires sur les risques identifiés, d'organiser les moyens pour les mettre en œuvre et suivre leur mise en œuvre ;
- S'assurer que le dispositif de contrôle interne (procédures de gestion et des contrôles de 1er niveau), participe de façon efficace à la maîtrise des risques identifiés sur leur périmètre
- Définir et suivre des indicateurs clés de risque et de contrôle.

La fonction gestion des risques, appuyée par le service Gestion des risques, les fonctions clés Conformité et Actuarielle, constitue la seconde ligne de défense et apporte au directoire et au conseil de surveillance des informations appropriées sur les risques de la compagnie, leur évaluation, les dispositifs de maîtrise et leur évolution.

Ces principales missions consistent à :

- Aider les instances de gouvernance et les autres fonctions à mettre en œuvre un système de gestion des risques efficace ;
- Surveiller le dispositif et s'assurer de son adéquation avec le contexte et la stratégie de la compagnie ;
- Suivre le profil de risque de l'entreprise ;
- Rendre compte au directoire et au conseil de surveillance des expositions aux risques et les conseiller sur les orientations à prendre en matière de risques au regard de la stratégie et de l'appétence au risque ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

Lorsque le titulaire de la fonction de gestion des risques est empêché par le management de réaliser sa mission, il peut en informer directement le Président du conseil de surveillance.

Depuis 2019, SADA Assurances gère sa cartographie des risques dans un outil de gestion des risques et des contrôles. Il permet de centraliser et documenter la cartographie des risques, de gérer les risques au travers de plans d'action formalisés.

Un rapport interne annuel est réalisé par la fonction clé gestion des risques à destination du directoire et du conseil de surveillance. Il rend compte des moyens mis en œuvre, des activités menées par la fonction gestion des risques et le service gestion des risques et des résultats de l'évaluation et la surveillance des risques pour la période écoulée.

B.3.2 Modalités de mise en œuvre de l'ORSA

Les modalités de mise en œuvre de l'ORSA et son intégration dans le système de gestion des risques et des processus de décision de SADA Assurances sont décrites dans la partie C concernant le profil de risque.

B.4 Contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de SADA Assurances est un processus qui repose sur les cinq composantes suivantes :



L'environnement de contrôle doit être favorable à la maîtrise des risques. Il traduit la culture de contrôle interne de SADA Assurances.

Il repose notamment sur :

- Un système de limites et de délégations ;
- Des normes et règles internes déclinées dans les politiques, instructions et procédures formalisées et diffusées ;
- Un système d'information adéquat et sécurisé.

Le contrôle interne est intégré au système de gouvernance de SADA Assurances. Le management, et plus particulièrement le directoire et les directeurs, constitue le premier vecteur de diffusion de la culture du contrôle interne au sein de l'organisation.

Les risques pouvant remettre en cause l'atteinte des objectifs de SADA Assurances sont identifiés, analysés, évalués et hiérarchisés par le dispositif de gestion des risques.

Le management de SADA Assurances doit s'assurer que, sur l'ensemble des processus, des contrôles proportionnés aux enjeux sont mis en œuvre. Ces contrôles, axés sur la prévention ou la détection, sont intégrés aux procédures de gestion.

L'outil de gestion des risques et des contrôles permet de formaliser et centraliser la cartographie des contrôles mise en œuvre par les managers ainsi que leurs résultats, tout en faisant le lien avec les risques identifiés.

Les objectifs et les responsabilités de chaque collaborateur ainsi que des politiques et procédures internes sont communiqués et encadrent les activités.

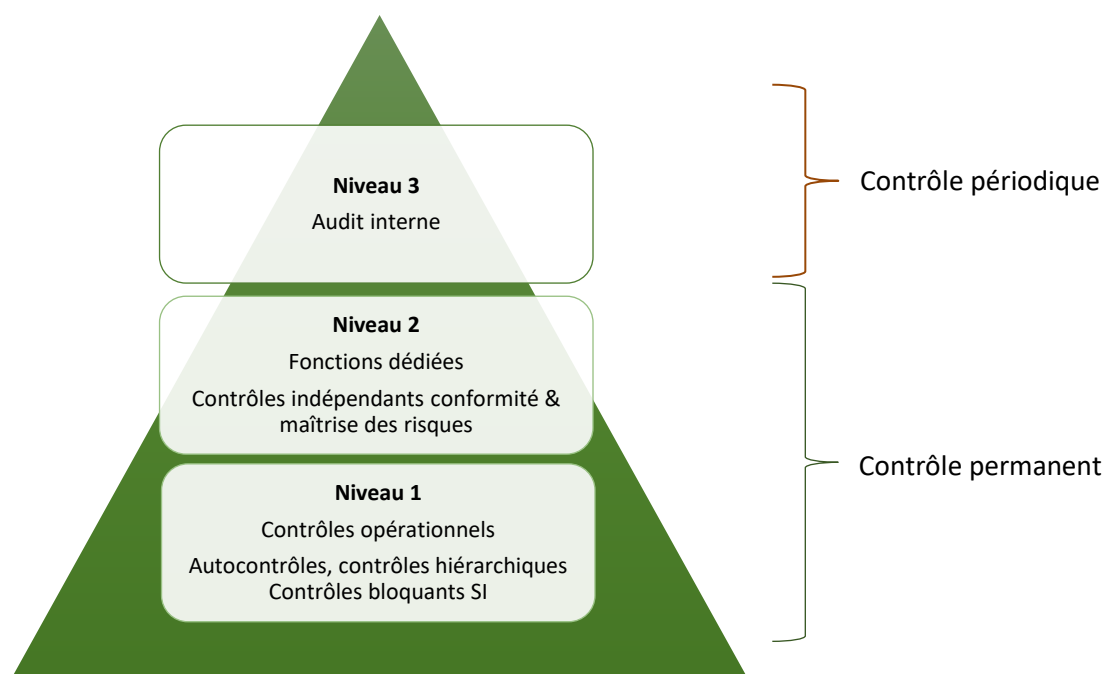
Les contrôles clés et leurs résultats sont formalisés et font l'objet de reportings réguliers.

Le dispositif de contrôle interne est piloté et coordonné par le responsable du dispositif de contrôle interne qui s'assure de son caractère opérationnel.

Ses principales missions sont :

- De s'assurer de la mise en œuvre cohérente et complète du système de contrôle interne ;
- D'accompagner les métiers dans la mise en œuvre de méthodologies et d'outils de contrôles appropriés et harmonisés ;
- De mettre en place et suivre des indicateurs d'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- De suivre la mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- De reporter au directoire et à la fonction gestion des risques les éléments significatifs relatifs au dispositif de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne doit également faire l'objet d'une surveillance régulière pour s'assurer de son bon fonctionnement et de son efficacité. Cette surveillance est exercée de façon régulière par :



- Le management de chaque direction doit mettre en œuvre la politique de contrôle interne, piloter les risques et les contrôles sur le périmètre des activités dont il a la responsabilité. Il doit ainsi s'assurer de façon permanente que les collaborateurs sous sa responsabilité appliquent les mesures de gestion des risques et réalisent les opérations et les contrôles conformément aux instructions qui leur sont données
- Les fonctions dédiées (gestion des risques, conformité, fonction actuarielle et responsable de la sécurité du système d'information, contrôle de gestion) sur leur périmètre respectif (risques opérationnels, risques de non-conformité réglementaire, risques assurantiels et risques sécurité SI). A ce titre, ils jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre, la surveillance et l'amélioration du dispositif de contrôle interne. Ils évaluent notamment l'environnement de contrôle, la qualité du contrôle de 1er niveau (fréquence, échantillonnage, points de contrôles) et les actions correctives menées sur le périmètre des risques qu'ils couvrent. Ils peuvent également mener des actions de contrôles indépendants sur les risques le nécessitant.

- L'audit interne s'assure de façon indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé sur les processus de la compagnie.

B.4.2 Vérification de la conformité et sa mise en œuvre

B.4.2.1 Dispositions générales

La conformité, (ou compliance), se définit comme l'obligation de veiller à ce que soient respectés :

- Les dispositions législatives et réglementaires propres aux activités d'assurance ;
- Les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Les codes de conduites notamment le code éthique et les procédures internes.

Pour remplir cette mission, SADA Assurances a créé la fonction clé conformité qui rend compte au directoire.

Le département conformité collabore activement avec la gestion des risques sur notamment les thèmes majeurs de la sous-traitance, la protection de la clientèle et le conflit d'intérêt.

La fonction conformité est une fonction indépendante qui identifie, évalue, et contrôle le risque de non-conformité, défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative, ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités assurantielles, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif.

Lorsque le titulaire de la fonction de vérification de la conformité constate une non-conformité initiée par un membre du Directoire, il peut en informer n'importe quel membre du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance dans son ensemble.

Le contrôle de conformité repose sur un dispositif dont le but est de :

- Protéger l'entreprise de tout risque d'exposition au risque, sanction administrative et/ou judiciaire ;
- Maîtriser les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ;
- Maîtriser les risques de perte financière.

Ce dispositif s'appuie sur une collaboration transverse entre les membres du directoire, les personnes de la gestion des risques, de l'audit et chaque directeur des lignes métiers.

La fonction conformité encadre notamment les thèmes suivants :

- Responsabilité et mise à jour annuelle de la politique conformité
- Collaboration avec la Direction des Ressources Humaines en vérification et actualisation de la politique de compétence et d'honorabilité
- Veilles réglementaires
- Gestion des réclamations et protection de la clientèle
- Responsabilité et mise à jour annuelle de la politique de sous-traitance
 - Contribution à l'écriture du plan de continuité d'activité
 - L'intérêt de la mise en œuvre du PCA par SADA
 - L'élaboration des stratégies pour les activités critiques et le système d'information
- Le développement et l'implémentation du plan de continuité d'activité

- Contribution à la rédaction de la politique de gestion des risques opérationnels, contrôle interne et conformité
- Responsabilité de l'élaboration, du suivi et de l'envoi du questionnaire « protection de la clientèle et pratiques commerciales »
- Contribution avec le service marketing produits à l'élaboration de la procédure de gouvernance produit introduite par la DDA depuis 2018
- Responsabilité et déploiement de la mise en conformité au RGPD
- Responsabilité et déploiement de la conformité LCB-FT

B.4.2.2 Politique de conformité


SADA Assurances a mis en place une politique de conformité révisée au moins annuellement, qui fixe les missions de la fonction clé, et précise les outils, procédures et travaux sur lesquels s'appuie le titulaire de la fonction pour la réalisation de ses missions. La politique de conformité inclut par ailleurs les modalités d'interaction, de communication et d'information de la fonction clé avec l'ensemble des acteurs concernés au sein de SADA Assurances.




B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de SADA Assurances ;
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- Communiquer le plan d'audit au conseil de surveillance via le directoire ;
- Émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits, et soumettre au moins une fois par an au conseil de surveillance un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations.

L'audit interne attribue un niveau de risque à chacune de ses recommandations, en s'appuyant sur l'échelle de criticité présentée ci-dessous.

Impact du risque	Symbole	Scénarii illustrant le niveau de risque
Fort		<p>La pérennité de l'entreprise est menacée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ACPR risque de lui retirer son agrément ou de suspendre ses dirigeants. ➤ Le portefeuille risque d'être brutalement privé de la majorité de ses contrats. ➤ Une base de données critique peut être supprimée sans qu'il ne soit possible de la restaurer. ➤ Les commissaires aux comptes ne certifieront probablement pas les comptes. ➤ Etc.

Significatif		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des sanctions disciplinaires de type mise en demeure, avertissement public, ou sanction pécuniaire sont probables. ➤ Des pertes significatives de bénéfices sont probables. ➤ L'image générale de l'entreprise pourrait se dégrader au point de lui faire perdre du chiffre d'affaires. ➤ L'atteinte des objectifs du processus est difficilement mesurable. ➤ Etc.
Modéré		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certaines règles déontologiques ou réglementaires ne sont pas appliquées. Néanmoins des sanctions disciplinaires sont peu probables. ➤ Il est possible de rendre le processus plus efficace ou efficient. ➤ Une meilleure qualité améliorerait l'image de marque de l'entreprise. ➤ Etc.
Non significatif		L'audit interne souligne une irrégularité qu'il conviendrait de corriger.

Si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit.

Pour conduire des missions d'audit nécessitant des compétences non maîtrisées par les membres du Service d'audit interne, le responsable du service dispose d'un budget pour faire appel à des prestataires externes.

Les missions d'audit interne sont exécutées en conformité avec les normes professionnelles d'application diffusées en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI). Le respect de ces normes qui comprennent des exigences méthodologiques et déontologiques reconnues par la profession, permet à la fonction clé audit interne de produire des jugements objectifs sur les différentes opérations de l'entreprise.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne de SADA Assurances n'exerce aucune autre activité que les missions traditionnellement dévolues à toute fonction d'audit interne. Elle ne participe donc pas aux opérations de l'entreprise. L'indépendance de la fonction est favorisée par le fait qu'elle communique directement les conclusions de ses travaux au directoire. En complément, elle communique annuellement et librement auprès du conseil de surveillance, une synthèse de ses observations les plus importantes.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne de SADA Assurances ne cumule aucune autre fonction clé.

La politique d'audit interne est revue chaque année par le responsable de l'audit interne. Chaque nouvelle version de la politique d'audit interne est validée par le directoire et le conseil de surveillance de la société.

Le plan d'audit provient directement de l'évaluation globale des risques encourus par l'entreprise. L'équipe d'audit interne met à jour chaque année cette évaluation globale des risques, en attribuant un score de risque à chaque champ composant l'univers d'audit de la société. Les champs d'audit dont le score est le plus élevé composent le plan d'audit annuel.

Le directoire et le conseil de surveillance valident le plan d'audit qui leur est proposé par le responsable de l'audit interne.

Lorsque le titulaire de la fonction d'audit interne est empêché par le management de réaliser sa mission, ou qu'il constate dans le cadre de ses missions un dysfonctionnement initié par le directoire et pouvant mettre en péril l'entreprise, il peut en informer directement le président du conseil de surveillance.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions réglementaires, la fonction actuarielle intervient sur les thématiques suivantes :

Coordination du calcul des provisions techniques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suffisance et adéquation avec la réglementation ■ Evaluation des incertitudes de calcul ■ Prise en compte des limites inhérentes aux données ■ Caractère approprié des techniques ■ Analyse de mouvement
Validation des méthodes et des hypothèses	Cohérence par rapport aux données disponibles
Adéquation des systèmes d'information	Permettent de prendre en charge et d'appliquer les méthodes retenues
Back-testing des Best Estimates	Dont comparaison des données incluses dans le calcul (ex : sinistres, etc.)
Degré d'analyse des informations transmises à l'AMSB	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de la fiabilité des provisions techniques ■ Mise en évidence des préoccupations majeures
Politique de souscription	Suffisance des primes, inflation, risque juridique et antisélection
Politique de réassurance	Profil de risque, qualité de crédit des réassureurs, montants recouvrables

Dans l'organisation actuelle, la fonction ne peut être exercée par son seul titulaire, et elle repose donc sur des interactions importantes entre les différentes directions de SADA Assurances :

- Direction technique (DT)
- Direction comptable et financière (DCF)
- Gestion des risques
- Audit interne

La fonction actuarielle fait partie intégrante de la gouvernance de l'entreprise et du dispositif global de gestion des risques. Elle est gérée dans le respect de la politique définie au niveau du groupe DEVK, en relation avec le titulaire de la fonction actuarielle groupe M. Rudolph Bischler.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit, qu'elle soumet au conseil de surveillance. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

Lorsque le titulaire de la fonction actuarielle est empêché par le management de réaliser sa mission ou constate une tentative de modification des provisions techniques remettant en cause la sincérité des comptes sociaux, il peut en informer directement le président du conseil de surveillance.

B.7 Sous-traitance

Sada Assurances définit au sein d'une politique de sous-traitance régulièrement actualisée les modalités de sélection, de contrôle et de reporting concernant les prestations sous traitées.

La sous-traitance concernant les activités influant sur l'activité de l'entreprise, sa capacité à gérer efficacement les risques ou pouvant compromettre la qualité du service due aux assurés ou bénéficiaires est qualifiée de sous-traitance importante et critique.

Cette dernière est soumise à un dispositif de contractualisation, de contrôle et de conformité homogène et renforcé prohibant notamment l'externalisation des activités confiées au sous-traitant important et critique, et incluant des modalités d'auditabilité renforcées, et cela tout au long du partenariat.

Sada Assurances ne sous-traite aucune de ses fonctions clé, et fait le choix de ne pas sous-traiter ses activités de gestion contractuelle ou indemnisation sauf exception limitée et clairement encadrée par une délégation de gestion accordée à certains de nos courtiers partenaires.

L'intégralité des sous-traitants importants et critiques sont localisés sur le territoire français et sont suivi selon des indicateurs corrélés à l'analyse la criticité du processus sous-traité.

Les activités importantes ou critiques qui font l'objet d'une sous-traitance sont reprises dans la liste ci-dessous :

Objet de la sous-traitance	Activité importante ou critique SII	Justification périmètre Activité importante ou critique	Criticité Faible : * Importante : ** Critique : ***
Gestion du portefeuille de placement	Oui	En lien avec activités d'assurance : impacte la capacité de SADA Assurances à faire face à ses engagements de règlement vis-à-vis des assurés	***
Visites de risques immeubles	Oui	Activité en lien avec les activités d'assurance que pourrait faire Sada Assurances par elle-même : participe au process d'analyse des risques souscrits	**
Service d'hébergement de données sécurisé	Oui	Continuité des activités	**
Administration Bases de données	Oui	Surveillance des bases / accès aux bases	**

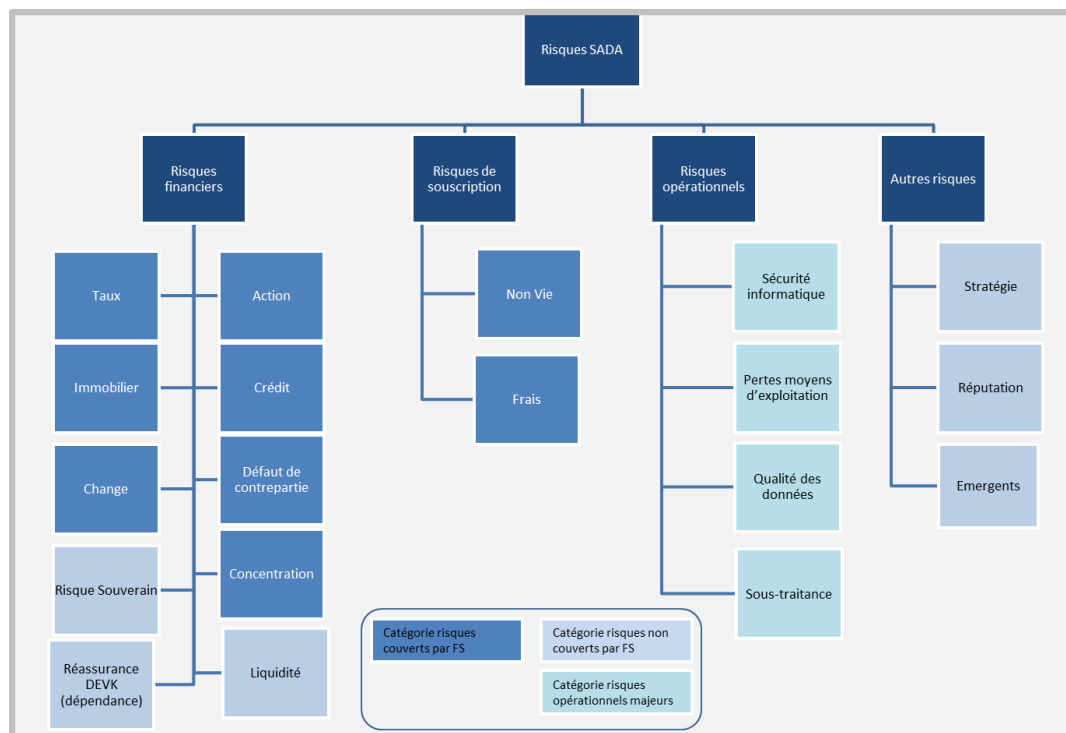
Recouvrement des cotisations impayées (amiable & judiciaire)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ En lien avec activités d'assurance ■ Flux financiers avec risque de non-reversement des sommes recouvrées par prestataire ■ Important au vu des encours confiés 	**
Gestion des sinistres relevant des garanties protection juridique	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activité assurance couverte par agrément (N°17) que Sada Assurances pourrait faire par elle-même sous certaines conditions ■ Non critique au regard du nombre de dossiers gérés annuellement 	**
Dématérialisation des archives, archivage logique et physique	Oui	Important car contraintes réglementaires sur la conservation et l'accessibilité des contrats et autres documents financiers et de gestion (traçabilité)	**
Traitement courrier CTX (édition, affranchissement, archivage)	Oui	En lien avec activités d'assurance Important car contraintes réglementaires sur les délais d'envoi des courriers liés aux traitements des dossiers contentieux	**
Traitement des lettres chèque d'indemnisation et des commissions	Oui	En lien avec activités d'assurance Flux financiers avec risque de non-reversement des sommes due à nos assurés, courtiers	**

B.8 Autres informations (si applicable)

Aucune autre information importante n'est à ajouter concernant le système de gouvernance de SADA Assurances.

C. Profil de risque

Du fait de son activité de société d'assurances non-vie, SADA Assurances est exposée aux risques :



C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription, classé dans la catégorie de risques d'assurance, est l'ensemble des risques auxquels SADA Assurances est exposée dans le cadre de ses activités de distribution de contrats d'assurance IARD. Il est lié aux incertitudes pesant sur les résultats de la compagnie du fait des engagements existants et des contrats qui seront souscrits dans les douze mois à venir. Il se décompose selon les sous-catégories suivantes :

- **Le risque de prime** : risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- **Le risque de provision** : risque de perte lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres déjà survenus, de leur cadencement et à leur mauvaise estimation ;
- **Le risque catastrophe** : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie et santé

Le SCR souscription non-vie progresse de 12 % principalement du fait des évolutions conjointes des SCR primes & réserves (+13 %) et SCR Catastrophe (+4,5 %).

Risque Non-Vie (en K€)	2022	2023	Evolution
NL _{pr&res}	55 579,5	62 981,9	+ 13,3 %
NL _{CAT}	18 984,6	19 835,5	+ 4,5 %
SCR _{nl}	63 064,0	70 603,2	+ 12,0 %

C.1.1.1 Risque « primes & réserves »

Entre 2022 et 2023, les volumes de primes et de réserves ont évolué à la hausse expliquant la hausse du SCR primes & réserves. Cette progression des primes nettes concerne essentiellement la branche immeuble (LOB Fire) qui progresse de 13 % et dans une moindre mesure la branche pertes pécuniaires (LOB Miscellaneous), avec + 3%.

En ce qui concerne les best estimates, ceux-ci sont en forte augmentation sur la branche immeuble en raison d'aggravation de sinistres liés aux tempêtes de l'année 2022 et à des déclarations tardives liées à la déclaration de sinistres sécheresse en immeuble et en MRH. Les provisions techniques (yc marge pour risque) sont en forte diminution sur la branche loyer. Ces évolutions pèsent sur le niveau absolu du SCR primes & Réserves.

C.1.1.2 Risque « catastrophe »

Conformément à l'instruction EIOPA-BoS-14/173 FR, la méthode dans le traitement de la réassurance, dite « agrégation – désagrégation » est appliquée.

Concernant le risque catastrophe, celui-ci progresse de 0,8 M€. Cette augmentation demeure néanmoins maîtrisée par l'ajustement du programme de réassurance 2024 malgré la forte hausse des sommes assurées au brut, reflet de la forte revalorisation du Callon (environ + 30% sur deux ans).

C.1.1.3 Risque « santé assimilé à de la non-vie »

Le SCR souscription santé ne représente pas un risque majeur. Il apparait en hausse sur 2023.

Risque Santé (en K€)	2022	2023	Evolution
Hlth _{pr&res}	34,5	25,8	- 25,2 %
Hlth _{CAT}	171,9	408,9	+ 137,9 %
SCR _{hlth}	183,6	416,1	+ 126,7 %

C.1.2 Techniques d'atténuation du risque de souscription non-vie et santé

C.1.2.1 Réassurance

Le recours à la réassurance est par essence la principale mesure d'atténuation du risque de souscription. Il est encore plus primordial pour SADA Assurances puisqu'il permet à l'entreprise de souscrire des risques importants relativement à sa capitalisation. Le programme a donc été élaboré en gardant ce principe à l'esprit, privilégiant la notion de couverture à la notion de coût.

SADA Assurances s'appuie depuis plusieurs années sur l'expertise d'un courtier en réassurance, Gallagher Re, pour l'assister dans la définition et l'optimisation de son programme et pour l'accompagner dans son renouvellement.

Les principales évolutions du programme de réassurance 2024 par rapport à 2023 concernent la franchise aggregate et la capacité de la couverture événementielle qui ont toutes deux été réhaussées, en cohérence avec le contexte d'inflation et de volumes accrus.

SADA Assurances dispose d'un programme interne (réassuré par l'actionnaire DEVK), constitué de traités quote-part couvrant certaines branches dommages, d'un stop loss bilan visant à protéger le résultat et les capitaux propres, et de traités XS.

Plusieurs programmes externes également sont détenus avec :

- **le bouquet principal**, qui couvre les garanties principales à la fois par risque et par événement, la conflagration, le recours des voisins et des tiers, ainsi que les catastrophes naturelles au travers de la sous-jacente multibranche ;
- **Les traités CCR**, qui couvrent spécifiquement et avec garantie d'Etat les catastrophes naturelles et le terrorisme ;
- **Les facultatives** qui couvrent les pointes et les risques qui dérogeraient aux couvertures principales, avec en particulier le « facob » qui couvre les risques dépassant 50M€

C.1.2.2 Autres mesures d'atténuation du risque de souscription

Des dispositifs d'atténuation et de contrôle des risques de souscription sont en place et notamment :

- Un ensemble des règles déclinées dans les guides de souscription et les procédures de gestion ;
- La consultation préalable systématique de la réassurance pour les risques dépassant des seuils prédéfinis ;
- Un dispositif de surveillance des risques par des équipes dédiées ;
- Des extractions trimestrielles des risques immeubles ayant une LCI > 50 M€ pour envoi au réassureur ;
- L'inventaire des risques immeubles avec géolocalisation pour identification des cumuls géographiques sur un rayon de 200 mètres ;
- Un suivi renforcé sur les sinistres dont la charge estimée est supérieure à 100 K€ ;
- Un suivi régulier des résultats et de la rentabilité par branches et produits mais également par courtiers par la Direction Technique et la Direction Comptable et Financière.

Concernant le risque lié aux catastrophes naturelles, les règles de souscription intègrent des critères liés aux historiques des tempêtes, inondations et autres risques « naturels » et le programme de réassurance revu chaque année permet de réduire l'exposition nette de SADA Assurances.

La Direction Technique dispose mensuellement de tableaux de suivi détaillant les indicateurs : fréquence et S/P et leurs évolutions. Trimestriellement, l'Actuariat Produits réalise une étude

complète d'analyse de rentabilité des principaux produits selon les principales variables tarifaires. Ces études portent sur l'analyse des flux (Affaires Nouvelles, résiliations) ainsi que sur les indicateurs de rentabilité (fréquence, coûts moyens, S/P, S/P écrêté). Ces études sont présentées au Directoire lors de réunions trimestrielles dédiées.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers à la suite d'une évolution défavorable des marchés financiers. Il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.
- **Risque de concentration** : risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance du fait soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.
- **Risque de spread** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

C.2.1 Structure du portefeuille et exposition au risque de marché

Le portefeuille est composé essentiellement de produits obligataires conformément à la politique d'investissement (minimum 70 %). Une poche limitée d'actions, ainsi que des fonds convertibles et monétaires, sont présents dans le portefeuille permettant d'assurer une certaine liquidité au portefeuille et de dynamiser le rendement comptable. Dans une moindre mesure, des actifs illiquides types fonds immobiliers, fonds de Private Equity, fonds dette infrastructure ou encore poche LTEI sont détenus.

Valeur Réalisation (en K€)

Type	2022	2023	Ecart
Immobilier	9 829,4	9 800,9	- 28,5
Actions	9 560,3	9 944,8	+ 384,5
Sicav	9 951,5	1 978,0	- 7 973,5
Obligations	138 039,2	170 401,6	+ 32 362,4
Prêts Hyp	-	-	-
Autres prêts	902,0	917,3	+ 15,3
autres	-	-	-
TOTAL :	168 282,4	193 042,6	+ 24 760,2

Répartition en valeur de réalisation

Type	2022	2023
Immobilier	5,8 %	5,1 %
Actions	5,7 %	5,2 %
Sicav	5,9 %	1,0 %
Obligations	82,0 %	88,3 %
Prêts Hyp	-	-
Autres prêts	0,5 %	0,5 %
autres	-	-
TOTAL :	100,0 %	100,0 %

En termes de SCR marché, celui-ci est relativement stable :

SCR marché (en K€)	2022	2023	Ecart
Taux	10 597,3	8 740,3	- 1 857,0
Action	4 038,8	3 892,1	- 146,7
Immobilier	2 457,4	2 450,2	- 7,1
Spread	10 030,2	11 214,8	+ 1 184,6
Concentration	2 022,2	2 040,6	+ 18,4
Change	76,6	35,4	- 41,2
Diversification	10 764,6	10 064,9	- 699,7
SCR marché	18 457,8	18 308,6	- 149,2

SCR marché / Valeur de marché portefeuille	2022	2023
Taux	6,3 %	4,5 %
Action	2,4 %	2,0 %
Immobilier	1,5 %	1,3 %
Spread	6,0 %	5,8 %
Concentration	1,2 %	1,1 %
Change	0,0 %	0,0 %
Effet de diversification	6,4 %	5,2 %
SCR marché	11,0 %	9,5 %

Cette stabilité du risque en valeur absolue entraîne une diminution du risque rapportée à la valorisation des actifs lié aux nouveaux investissements ainsi qu'à la reconstitution des stocks de plus-values latentes (passage de 11,0 % à 9,5 % hors trésorerie dédiée à l'investissement). Ces évolutions du risques sont la conséquence de :

- Le choc à la hausse de la courbe se calcule de deux manières selon la formule standard : soit on choque chaque maturité de taux de manière proportionnelle (facteur de hausse), soit on retient un décalage minimum de chaque maturité de 100 bps. Pendant des années (taux bas) ce dernier prévalait. En 2022 et 2023, la hausse des taux a refait basculer le calcul sur la première méthode. Néanmoins, nous observons que les chocs de taux sont moins intenses sur les maturités 2 à 14 ans avec des impacts pouvant aller jusque -50 bps expliquant ainsi le recul du risque de taux malgré les investissements réalisés dans l'année.
- Le risque de spread affiche une hausse plus liée à l'augmentation des volumes sous risques qu'à une dégradation de la qualité du portefeuille (qui est relativement stable).
- Les autres sous-modules sont globalement stables.

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque de marché

Le portefeuille d'investissement de SADA Assurances est investi conformément au principe dit de la « personne prudente », puisqu'il constitue un principe directeur de la politique de placements de la société. Le respect de nos engagements vis-à-vis des assurés de SADA Assurances est privilégié en favorisant des investissements liquides permettant de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie et dans des conditions de vente les plus favorables possibles. Ainsi, SADA Assurances investit essentiellement dans des actifs obligataires « Investment Grade » et à vocation à détenir ces titres jusqu'à leur maturité. Par ailleurs, SADA Assurances exclut les types d'investissement complexes et structurés.

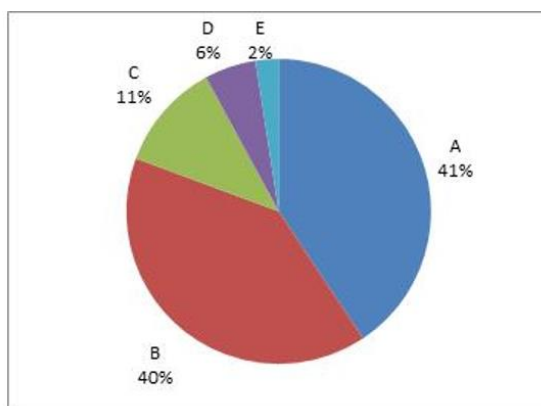
Le portefeuille de placements est, pour près de 95 %, géré par un mandataire de gestion de portefeuille dans le respect de la politique d'investissements de SADA Assurances et des contraintes de SCR et d'exposition qui lui sont fixées.

Conformément à l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, une politique d'investissement est rédigée et actualisée chaque année pour approbation par le Directoire et le Conseil de Surveillance (AMSB).

Afin de veiller au respect des principes de gestion édictés par l'AMSB, SADA Assurances réalise de nombreux suivis et contrôles en complément des reportings proposés par le gestionnaire d'actifs. Parallèlement, des comités permettent de remonter les principaux éléments en lien avec la performance et les risques du portefeuille d'actifs directement auprès des équipes de la Direction Financière et du Directoire.

Parallèlement, SADA Assurances se calque sur la stratégie ISR de son mandataire de gestion, acteur engagé dans l’application des critères ESG. Les travaux réalisés sur 2023 et 2024 mèneront à la mise en œuvre opérationnelle d’une stratégie ISR propre à SADA Assurances qui aura pour but d’encourager les investissements respectant les critères ESG. Au-delà de l’intérêt d’investir dans des thématiques responsables, ces investissements permettront de limiter l’exposition de l’entreprise aux risques physiques et de durabilité. Par ailleurs, SADA Assurances suit la qualité de ses investissements à travers la notation ESG de son portefeuille ou encore la part verte et sociale de ses investissements obligataires comme illustré ci-dessous :

Notation ESG du portefeuille à fin 2023 :



Evolution de la part d’investissement en obligations vertes et sociales à fin 2023 :



C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d’être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d’une part les créances intermédiaires/clients (type 2), et d’autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d’atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés (type 1). Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

C.3.1 Exposition au risque de défaut des contreparties

Le risque de contrepartie de SADA Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs, des établissements bancaires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

Au global, le SCR défaut progresse de 4,4 % sur l'année 2023 soit + 0,4 M€ du fait de la progression des expositions aux SCR de type 1 et 2 :

Risque de contrepartie (en K€)	2022	2023	Evolution
SCR type_1	2 677,1	5 109,1	+ 90,8 %
SCR type_2	5 331,7	5 117,4	- 4,0 %
SCR _{def}	9 766,7	10 193,4	+ 4,4 %

- En ce qui concerne les expositions de type 1 :

Le SCR de type 1 progresse du fait de l'augmentation des volumes sous-risques sur la partie des contreparties de réassurance, en lien avec l'augmentation des capacités permettant de bénéficier d'un effet de mitigation plus important ainsi que de provisions cédées plus importantes qu'en 2022.

La contribution des contreparties bancaires est globalement stable du fait de volume sous-risque en faible progression.

- En ce qui concerne les expositions de type 2 :

Le SCR au titre des créances de type 2 diminuent de 4,4 % du fait d'une stabilité des créances aux globales mais avec une évolution distincte des créances inférieures à 3 mois (+15 %) et des créances supérieures à 3 mois (-23 %), ces dernières favorisant la diminution du SCR de cette catégorie de risque.

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque de défaut des contreparties

- Réassurance

Les notes IFS (c'est-à-dire les notes de solidité financière des assureurs) des réassureurs participants sont contrôlées en continu par les agences de notations.

Ces notations et toutes les modifications intervenues sont transmises mensuellement à la Direction Financière par le courtier en réassurance afin de détecter d'éventuelles augmentations du risque de défaut, et de pouvoir alerter le Directoire le cas échéant, afin de déterminer un plan d'action si la situation le nécessite.

Concernant les traités en excédent, le placement chez un seul réassureur est plafonné afin de limiter la concentration des expositions.

- Banques

SADA Assurances place ses liquidités dans des comptes bancaires issus d'établissement français de 1er rang et disposant d'une qualité de crédit supérieure. Une réallocation des fonds entre établissement de crédit est réalisée afin de limiter le risque de crédit et de liquidité.

- Créances

SADA Assurances dispose d'un processus de suivi des créances échelonné selon la durée d'impayé de celles-ci. Différents niveaux de relance sont effectués auprès du courtier / client en fonction de la durée d'impayé et pouvant mener à la fin du processus à l'envoi des quittances correspondantes à une société de recouvrement.

Par ailleurs, SADA Assurances a mis en place un système d'annulation de masse de ses créances clients après analyse individuelle et après 12 mois d'impayé.

Enfin, SADA Assurances provisionne dans ses comptes une provision pour créances douteuses au titre des quittances dont le potentiel d'irrecouvrabilité est avéré.

C.4 Risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Les principales opérations en lien avec le profil de risque spécifique à SADA Assurances sont les suivantes :

- Les paiements sur les opérations d'assurance :
 - L'indemnisation des prestations sinistres ;
 - La rémunération des courtiers au travers du reversement d'une commission proportionnée au montant de la prime ;
- Les règlements des opérations de réassurance
- Les décaissements résultant du règlement des charges d'exploitation et des frais généraux
- L'acquisition de titres financiers.
- Les décaissements pour paiement de dividendes auprès de l'actionnaire DEVK ;

En contrepartie, SADA Assurances enregistre des cash-flows positifs à travers :

- L'encaissement des primes ;
- L'encaissement des recours sur sinistres indemnisés ;
- Les soldes de réassurance en défaveur des réassureurs ;
- Les revenus des actifs financiers ;
- La cession d'actifs liée à des ventes, et les remboursements d'obligations arrivées à échéance.

SADA Assurances adopte une stratégie prudente en termes de gestion du risque de liquidité en investissant majoritairement sur des actifs dont le niveau de liquidité est très élevé.

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque de liquidité

Du fait de la taille de la société et des risques assurés, les flux de trésorerie sont particulièrement volatiles, en encaissements comme en décaissements. Même si les investissements sont réalisés en conservant une marge de prudence dans la trésorerie court-terme, cette volatilité engendre mécaniquement une probabilité accrue de défaut de trésorerie. De plus, certains scénarii de sinistralité peuvent amener l'entreprise à devoir régler des sinistres importants (événements) à très court terme.

Afin d'assurer la maîtrise du risque de liquidité, 3 niveaux d'évaluation et de suivi sont réalisés :

- Un premier niveau permet d'évaluer et de suivre de manière mensuelle la disponibilité de nos investissements financiers dans des conditions normales de marché à partir d'un indicateur matérialisant le délai moyen en jour de cession de nos actifs ;
- Un second niveau permet de suivre et d'évaluer le niveau de trésorerie à 1 an voire 2 ans ;
- Un troisième niveau permet d'évaluer le niveau de trésorerie dans des conditions adverses via des scénarios ORSA, soit pour une vision plus fine via notre modèle de projection des soldes de trésorerie.

Par ailleurs, SADA Assurances place ses liquidités dans des comptes bancaires issus d'établissement français de 1er rang et disposant d'une qualité de crédit supérieure.

Enfin, SADA Assurances impose, dans les traités de réassurance, la possibilité de recourir à des « appels au comptant » permettant de limiter les discordances entre le paiement des sinistres et les récupérations de réassurance sur des dossiers importants.

C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

Les risques sont classifiés selon la cartographie des processus et la nomenclature des risques opérationnels construites par SADA Assurances.

La nomenclature des risques opérationnels repose sur les sous-catégories suivantes :

- Litiges commerciaux ;
- Non-conformités réglementation et normes ;
- Erreurs d'évaluation ;
- Erreurs d'exécution ;
- Fraudes et autres activités criminelles ;
- Pertes de moyens d'exploitation ;
- Défaillances des systèmes d'information ;
- Défaillances dans la gestion des ressources humaines.

La réglementation Solvency 2 exclut les risques stratégiques et de réputation du risque opérationnel. Toutefois, ils sont gérés dans la cartographie des risques de la même façon que les risques opérationnels mais sous une catégorie spécifique.

C.5.2 Techniques d'atténuation du risque opérationnel

A chaque risque est associé un responsable de risque (correspondant risque) et une évaluation du risque brut et net après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque existant.

Le niveau de criticité du risque repose sur l'appréciation à dire d'expert de la probabilité de survenance du risque (fréquence) et du niveau d'impacts en cas de réalisation du risque (financier, réputation, réglementaire).

La cartographie des risques permet ainsi de hiérarchiser les risques et d'identifier les risques significatifs et majeurs :

- Qui peuvent remettre en cause les objectifs stratégiques ;
- Et/ou qui peuvent entraîner une perte financière importante, qui dépasserait la limite acceptable définie par la direction de SADA Assurances.

La cartographie des risques opérationnels est actualisée régulièrement, afin de tenir compte des éléments pouvant modifier le profil de risques de SADA Assurances, notamment :

- Le développement de nouvelles activités, des modifications significatives de processus ou d'organisation ;
- L'état d'avancement des plans d'actions visant à renforcer le dispositif de maîtrise des risques ;
- Les incidents opérationnels survenus ;
- Les évaluations du dispositif de contrôle interne réalisées par les acteurs du contrôle interne, et plus particulièrement des recommandations émises par l'audit interne ;
- Les évaluations de certains dispositifs de maîtrise des risques réalisés par des cabinets externes.

Dans le cadre du processus de l'ORSA annuel, certains risques opérationnels, stratégiques ou de réputation significatifs mais difficilement quantifiables donnent lieu à la réalisation de chocs adverses qui permettent de mieux apprécier la capacité de résistance de la compagnie en termes de solvabilité en cas de survenance du risque dans des conditions très fortement défavorables, voire extrêmes.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Risque souverain

C.6.1.1 Exposition au risque souverain

Le risque souverain correspond au risque lié à un Etat dans sa capacité à rembourser ses crédits et de manière générale à faire face à ses engagements. Ce risque n'est pas pris en compte dans la Formule Standard et notamment dans le risque de spread

C.6.1.2 Techniques d'atténuation du risque souverain

Les mesures en place sont les suivantes :

- La politique des risques de marché de SADA Assurances fixe des limites cumulatives concernant les obligations que l'entreprise peut souscrire :
 - Émissions de l'OCDE ;
 - Émissions libellées en Euros ;

- Rating minimal de l'émetteur ;
- Un suivi mensuel des contraintes définies
- Un contrôle trimestriel de la répartition du rating du portefeuille.

À fin 2023, le portefeuille de SADA Assurances contient 16 obligations souveraines pour une valeur de réalisation de 25,3 M€, soit 12,4 % des placements sous mandat.

En appliquant la Formule Standard du risque de Spread sur ces obligations avec les paramètres de duration moyenne de 6 ans et de notation moyenne de 1,3 (équivalent S&P de A), nous estimons que le SCR lié au risque souverain est de 1,5 M€ sur le SCR marché avant application des effets de diversification.

Compte tenu de la nature des obligations et de l'origine de la majorité des émetteurs (France, Allemagne et Union Européenne), SADA Assurances n'intègre pas ce risque dans le module de risque de marché.

C.6.2 Risque de réputation

C.6.2.1 Exposition au risque de réputation

Le risque de réputation concerne des retours négatifs aux actions de SADA Assurances qui rendraient plus difficile l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Outre les risques liés au réseau de distribution traités dans la partie relative au risque stratégique lié à la dépendance aux courtiers, ce risque concerne plus particulièrement la relation avec les consommateurs, les autorités de contrôles et les actionnaires de SADA Assurances.

C.6.2.2 Techniques d'atténuation du risque de réputation

Une bonne réputation est un élément essentiel pour mener à bien la stratégie commerciale et la rentabilité de SADA Assurances et du groupe. Une attention particulière y est apportée et afin de limiter les impacts, des dispositifs de suivi sont en place :

- Une procédure de traitement et suivi des réclamations assurés et courtiers reposant sur l'ensemble des départements, sur des délais de réponses courts et une qualité des réponses apportées afin de réduire les effets d'escalade ou de crise ;
- Une veille hebdomadaire de la e-réputation par le service Communication ;
- Des enquêtes semestrielles de satisfaction et de recommandation auprès d'un panel de courtiers partenaires ;
- Des délégations régionales permettant de capter rapidement auprès des courtiers partenaires les écarts avec le niveau de service attendu ;
- Une présence de SADA Assurances dans les réunions des chambres syndicales des courtiers et des échanges réguliers permettant de détecter plus rapidement tout problème de nature à nuire à sa réputation ;
- Des procédures de gestion de crise qui intègrent un volet réputation et communication afin de minimiser les impacts en termes d'image en cas de survenance d'évènement perturbateur majeur.

C.6.3 Risque stratégique

C.6.3.1 Exposition au risque stratégique

Dans cette catégorie figurent des risques essentiellement liés à la structuration de notre réseau commercial et de notre offre de produits, ainsi qu'à la capacité de SADA Assurances à anticiper et faire face aux évolutions du marché de l'assurance, du courtage et de la réglementation pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques définis par le directoire et le conseil de surveillance.

C.6.3.2 Techniques d'atténuation du risque stratégique

Afin d'atténuer les risques stratégiques, SADA Assurances a mis en place des moyens organisationnels ou de reportings :

- Un conseil de surveillance qui se réunit au minimum quatre fois par an, permettant le contrôle des décisions du directoire ;
- Des études régulières sur la rentabilité des principaux produits tant en amont qu'en aval de la commercialisation des produits et des comités opérationnels réguliers, permettant de suivre l'activité à différents niveaux et d'échanger sur des dysfonctionnements éventuels
- Des comités de pilotage trimestriels avec nos apporteurs majeurs permettent par ailleurs d'anticiper tout risque de conflit important ;
- Des enquêtes de satisfaction semestrielles menées par le service Marketing auprès d'un panel de courtiers ;

C.6.4 Risques émergents

SADA Assurances porte également une attention particulière aux risques émergents qui pourraient avoir, sous un délai plus moins long, un impact sur ses activités du fait d'évolutions majeures ou d'évènements disruptifs sur son environnement interne et externe, notamment :

- Cadre réglementaire ;
- Marchés sur lesquels la compagnie intervient ;
- Système d'information et nouvelles technologies ;
- Changements climatiques.

Une analyse prospective est réalisée annuellement, notamment dans le cadre du rapport ORSA, mais une veille permanente sur les évolutions réglementaires, du marché de l'assurance et du courtage assurée par les différentes directions de SADA Assurances permet de capter en amont des changements qui pourraient s'opérer et d'en évaluer les impacts sur ses activités.

C.6.5 Autres Risques

SADA Assurances n'a pas recours aux dérivés donc n'a pas développé de stratégie propre aux risques liés à leur utilisation.

C.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant le profil de risque au sein de SADA Assurances.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Évaluation des actifs

D.1.1 État des placements financiers

Le tableau ci-après retrace l'évolution sur les deux derniers exercices, des placements de SADA par catégorie d'actifs :

Nature des Placements (en K€)	2022			2023		
	Valeur	Valeur	Valeur de	Valeur	Valeur	Valeur de
	Brute	Nette	Réalisation	Brute	Nette	Réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	8 036,2	7 059,8	9 829,4	8 103,9	7 074,3	9 800,9
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 950,1	8 056,7	9 560,3	8 211,5	7 442,5	9 944,8
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	10 035,2	10 035,2	9 951,5	1 972,6	1 972,6	1 978,0
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	154 554,8	153 045,0	138 039,2	177 419,6	176 310,5	170 401,6
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	902,0	902,0	902,0	917,3	917,3	917,3
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	-	-	-	-	-	-
11. Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
TOTAL	182 478,4	179 098,8	168 282,4	196 624,8	193 717,1	193 042,6

D.1.2 Méthodologie

L'ensemble des placements financiers a été valorisé à la valeur de marché, sur la base de titres cotés sur un marché organisé (hors les participations, l'immobilier, le Private Equity et les prêts). SADA Assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ses actifs en dehors de ceux d'un marché non coté (participations). En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des actifs.

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2, publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Pour chaque catégorie importante d'actif, les méthodes de valorisation appliquées sont présentées dans les paragraphes suivants.

À chaque date de projection future, les valeurs des placements, dont le calcul est présenté ci-dessous, sont ensuite ajustées des investissements ou désinvestissements, en fonction du solde de trésorerie et de la stratégie financière.

Catégorie d'actifs	Définition	Norme actuelle de valorisation	Norme prudentielle de valorisation
Obligations	Ce sont des titres à revenus majoritairement fixes, inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru, conformément à l'article R. 343-9 du Code des Assurances. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (décotes/surcotes). Nos souscriptions sont restreintes aux pays de l'OCDE, principalement centrées sur le marché européen, et majoritairement sur les marchés français et allemands. Nous retenons en priorité les émissions d'Etat ou de	Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.	Les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et hors coupons courus.

	collectivités territoriales ainsi que les émissions en provenance d'organismes publics ou semi-publics, de grandes banques ou entreprises européennes, sur des ratings toujours supérieurs à BBB-.		
Actions / OPCVM	Les actions et OPCVM sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat conformément à l'article R. 343-10 du Code des Assurances. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément au règlement ANC N° 2015-11, livre I, titre II.	Les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.	les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Toutes les OPCVM sont transparisées avec la constitution des fonds au 31/12/2023, à l'exception des fonds immobiliers pour lesquels cela n'a pas d'incidence.
Immobilier	Le portefeuille immobilier direct se réduit aujourd'hui au seul immeuble de Nîmes, siège de l'entreprise. Les terrains et immeubles détenus en direct sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit), Le calcul des amortissements de ces actifs est réalisé selon une approche par composants, en application du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La valeur de réalisation de l'immeuble est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Concernant l'immobilier non détenu en direct, il est constitué en totalité de parts de SCPI et d'OPPCI. Ces investissements visent à la fois une meilleure diversification dans nos actifs et une progression des rendements.	Les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.	La valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant. Pour les SCPI et OPCI, la méthode de valorisation alternative est utilisée.
Autres actifs	SADA Assurances possède une participation dans le capital d'une société de courtage, la SARL LIEB'ASSUR créée le 13/07/1990 par Sada Assurances. Cette société permet d'effectuer certaines opérations de courtage au profit des assurés de Sada Assurances pour des contrats qui ne figurent pas dans son catalogue de produits, ou dans le cadre des rachats de portefeuille pour les contrats ne pouvant être repris par Sada. SADA Assurances possède également en portefeuille trois FCPI pour un montant d'engagement total de 1,5 M€ et un fonds de dette infrastructure pour un engagement de 1 M€.	Les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur d'achat, compte tenu des montants non significatifs.	Les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur d'achat, compte tenu des montants non significatifs. Pour les FCPI, la méthode de valorisation alternative est utilisée.

D.1.3 Impôts différés actifs (IDA)

Les impôts différés actifs proviennent de l'imposition due sur l'écart de valorisation Solvabilité 2/Solvabilité 1, lorsque cet écart est négatif et correspond donc à une perte future imposable.

En appliquant le taux d'imposition à ces écarts de valorisation, on obtient un montant d'IDA de 12,1 M€ en 2023 contre 13,8 M€ en 2022, soit en baisse de 1,7 M€ principalement due au recul des moins-values latentes constatées sur le portefeuille d'actifs obligataires.

D.1.4 Autres actifs

Norme actuelle et prudentielle : pour les valeurs suivantes, la valeur en norme prudentielle est égale à la valeur en norme actuelle :

- Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie,
- Créances nées d'opérations d'assurance hors PANE,
- Créances nées d'opérations de réassurance,
- Trésorerie et équivalent trésorerie.

D.1.5 Valeur maximale des garanties illimitées

SADA Assurances ne fournit aucune garantie illimitée hors bilan et n'est donc pas concerné par l'état S.03.03 ni par la précision à indiquer ici.

D.1.6 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des valorisations prudentielles à l'actif et des écarts avec les états financiers :

* Montants en K€	Solvabilité 2		Solvabilité 1	
Frais d'acquisition reportés		-	10 496,3	Frais d'acquisition reportés
Impôts différés	Impôts différés actifs	12 108,7	-	
Actifs incorporels		-	4 248,4	Logiciels
Placements + actifs corporels d'exploitation	Valeur marché	194 685,6	197 815,2	Valeur comptable + Autres comptes de régularisation (décotes / surcotes, ICNE)
Provisions techniques cédées	Best Estimates de sinistres cédés et de primes cédés	38 724,2	64 246,4	PSAP nettes de recours cédées + PREC + PNA cédées
Créances nées d'opérations d'assurance	C/C débiteurs intermédiaires et clients	10 746,3	23 737,9	PANE (+PNANE) - PAP + C/C débiteurs intermédiaires et clients
Créances nées d'opérations de réassurance	C/C débiteurs réassureurs	2 240,6	2 240,6	C/C débiteurs réassureurs + PAE cédées
Autres créances + Banque		50 923,7	50 923,7	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	Commissions sur PAE cédées	202,0	202,0	Commissions sur PAE cédées
TOTAL		309 631,0	353 910,4	

(en caractères bleus les éléments supprimés en S2, en caractères violets les éléments ajoutés, en caractères gris les éléments transférés)

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques nettes de réassurance sont en hausse de 16,3 M€ en lien avec l'augmentation importante des engagements sur la branche « Fire and other property damage » qui a subi l'impact d'événements climatiques importants sur 2022 (grêle et sécheresse) associé à des sinistres incendies importants. Cette hausse est en partie compensée par des provisions en baisse sur la branche « Miscellaneous ».

Evolution des provisions techniques par ligne d'activité (en K€)		Ligne d'activité	2022	2023	Ecart
Brut de réassurance	Provisions techniques brutes de réassurance	11 : Motor vehicle liability	0,0	0,1	+ 0,1
		12 : Motor, other classes	0,0	0,0	- 0,0
		14 : Fire and other property damage	108 728,7	136 835,3	+ 28 106,6
		15 : Third-party liability	4 741,0	5 019,1	+ 278,2
		19 : Miscellaneous	- 4 835,5	- 10 962,4	- 6 127,0
		20 : Non-proportional reinsurance - property	3,3	- 3,8	- 7,1
		33 : Health NSLT	137,5	96,8	- 40,7
	Total	108 775,0	130 985,1	+ 22 210,1	
Cessions en réassurance	Total Best Estimate cédé	11 : Motor vehicle liability	0,0	0,0	+ 0,0
		12 : Motor, other classes	0,0	0,0	- 0,0
		14 : Fire and other property damage	34 609,0	41 234,3	+ 6 625,3
		15 : Third-party liability	1 086,1	1 104,4	+ 18,3
		19 : Miscellaneous	- 2 894,0	- 3 614,4	- 720,4
		20 : Non-proportional reinsurance - property	-	-	-
		33 : Health NSLT	-	-	-
	Total	32 801,1	38 724,2	+ 5 923,2	
Net de réassurance	Provisions techniques	11 : Motor vehicle liability	0,0	0,1	+ 0,1
		12 : Motor, other classes	0,0	0,0	- 0,0
		14 : Fire and other property damage	74 119,7	95 601,0	+ 21 481,3
		15 : Third-party liability	3 654,9	3 914,8	+ 259,9
		19 : Miscellaneous	- 1 941,5	- 7 348,0	- 5 406,5
		20 : Non-proportional reinsurance - property	3,3	- 3,8	- 7,1
		33 : Health NSLT	137,5	96,8	- 40,7
	Total	75 973,9	92 260,9	+ 16 287,0	

Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) – en K€	2022	2023	Ecart
Total provisions techniques brutes de réassurance	108 775,0	130 985,1	+ 22 210,1
Best Estimate brut	105 165,1	128 570,8	+ 23 405,7
Marge de risque	3 609,9	2 414,3	- 1 195,6
Total provisions techniques cédées	32 801,1	38 724,2	+ 5 923,2
Total provisions techniques nettes de réassurance	75 973,9	92 260,9	+ 16 287,0

D.2.1 Analyse des provisions techniques

Le volume de provisions brutes de réassurance progresse de 22,2 M€ sur l'année soit une évolution de + 20 %. Les provisions brutes de la ligne d'activité incendie, portées notamment par la branche phare de SADA Assurances, l'immeuble, progressent de 28,1 M€ du fait d'un développement important de la branche et de la survenance de sinistres et événements majeurs qui masquent l'amélioration de la sinistralité sur la branche liée à une surveillance du portefeuille renforcée (visites de risques).

A noter le montant atypique des provisions techniques brutes sur la LoB « pertes pécuniaires » (-6,1 M€), alors même que le portefeuille a connu une forte progression en 2022 et 2023. La hausse continue des recours et une vision moins conservatrice de ces derniers en vision Best Estimates, ainsi que la reprise de boni coté dépense avec des S/P en constante amélioration, explique ce montant négatif des provisions. Par ailleurs, la branche enregistre également des résultats techniques en forte amélioration.

Au niveau des provisions cédées, celles-ci progressent de (+ 17,9%). Cette augmentation s'explique par la hausse de la sinistralité brute sur la branche immeuble avec notamment la survenance de sinistres incendies majeurs et des épisodes de grêle.

Les mesures d'atténuation des risques via la réassurance avec des niveaux de priorité relativement bas sur les traités qui permettent d'absorber la sinistralité atypique :

- Traité en excédent de sinistres couvrant les sinistres majeurs sur les sinistres incendies graves et les événements climatiques (LoB incendie) ;
- Traité en stop-loss couvrant les risques de catastrophes naturelles.

D.2.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

D.2.2.1 Best Estimates sinistres bruts

- Méthodes de projection

Globalement, afin d'estimer la charge des sinistres à l'ultime (communément appelée CFP pour Charge Finale Prévisible, et RFP pour les recours), SADA Assurances utilise la méthode actuarielle de Chain Ladder. Les estimations sont réalisées à un niveau de granularité correspondant à un regroupement de garantie au sein d'une même LoB et présentant des similitudes en termes d'écoulement des sinistres et de type de sinistres (attritionnels vs graves). Par ailleurs, les projections sont réalisées à partir de triangles de règlements et d'évaluations (règlements + provision dossier / dossier et équivalents en recours) par exercices de survenance et par année de développement.

La méthode Chain Ladder consiste à remplir la partie inférieure du triangle de règlements (d'évaluation) en projetant les décaissements futurs à partir des coefficients de développement déterminés par calcul de taux de croissance des montants cumulés d'un trimestre à un autre.

Ainsi, pour chaque exercice de survenance, un montant de CFP (RFP) est constitué. Cette méthode suppose que les sinistres survenus au cours d'une année de survenance donnée n'exercent aucune influence sur les sinistres qui surviennent l'année suivante.

La sinistralité grave non connue est évaluée selon un modèle par simulations stochastiques de sinistres individuels dépassant le seuil de 100 k€ au cours de leur développement.

- Hypothèses non économiques :

- Dimension des données :

Les calculs Chain Ladder sont effectués à partir de triangle de paiements et de charge (équivalents en recours aussi) par exercice de survenance et par année de développement.

- Distinction des sinistres par montant :

Pour certaines garanties, les sinistres sont distingués selon leur montant

- Nettoyage des coefficients :

Les coefficients de passage atypiques (selon méthode des résidus dans ResQ, outil de calcul des provisions, ou selon jugement de l'actuaire) sont retraités. Le montant final retenu est une moyenne

pondérée entre les résultats provenant des flux et des évaluations. Par ailleurs, tous les coefficients pré-2010 sont retraités car ils ne sont plus représentatifs des modes de gestion actuels.

En ce qui concerne la garantie des loyers impayés, la projection des règlements est privilégiée à celle des évaluations qui sont souvent sous-évaluées (difficulté à connaître la durée d'indemnisation). Sur cette même garantie, des facteurs de queues sont appliqués afin de prolonger les cadences de développement.

■ Calcul des frais de gestion des sinistres :

Les frais de gestion de sinistres sont appliqués aux flux de règlements nets de recours par application d'un taux de frais correspondant à la provision pour frais de gestion rapportée à la provision sinistres issue de l'arrêté des comptes sociaux.

D.2.2.2 BE Sinistres cédés

Les BE cédés en réassurance sont calculés à partir d'un proxy basé sur les provisions cédées en norme French GAAP. Ce proxy correspond au ratio entre provisions cédée et provision brute par groupement de garanties homogènes et par année de survenance. Ce ratio est ensuite appliqué à la même granularité sur les cashflows futurs bruts.

Conformément à l'Article 42 du niveau 2, relatif à l'ajustement pour défaut de la contrepartie, SADA Assurances évalue ce dernier séparément du reste des montants recouvrables, et également de manière distincte pour les provisions pour primes et pour les provisions pour sinistres à payer.

Les actuaires font l'hypothèse que les probabilités de défaut n'évoluent pas sur la durée de vie du contrat de réassurance.

L'ajustement pour défaut de contrepartie est calculé comme étant égal à la valeur recouvrable de BE par réassureur, par branches et produits, multipliée par la probabilité de défaut du réassureur concernée et en prenant en compte un taux de recouvrement de 50%.

Description des hypothèses (non économiques) et méthodes retenues pour le calcul du BE primes :

D.2.2.3 Best estimate primes brutes

Le BE de primes peut se décomposer en deux termes :

- Le BE Primes relatif aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise
- Le BE Primes relatif aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Le calcul des BE Primes est réalisé sur une segmentation fine, correspondant aux produits/garanties homogènes, et se base sur la provision de PNA.

La formule correspond à la somme des trois éléments suivants :

- Les flux sinistres, correspondant à la projection de la charge sinistre, calculée en appliquant le S/P spécifique du groupement de garanties au montant de PNA (sans prise en compte de taux de résiliation éventuelle), suivant la cadence de liquidation des sinistres du groupement de garanties concerné ;
- Les frais sur sinistres, évalués en appliquant un taux de frais de gestion aux flux de sinistres ;

- Les frais sur primes, évalués en appliquant le taux de frais d’administration et d’autres charges techniques nettes aux montants de PNA.

On vient déduire de ce montant, le montant de la PAE brute par CD_PROV que l’on retire ensuite de l’actif du bilan S2.

D.2.2.4 Best Estimates Primes cédés

Le calcul des BE Primes cédés en réassurance est réalisé suivant la même segmentation que pour le calcul au brut, correspondant aux produits/groupement de garanties homogènes.

Le taux de cession des provisions techniques par groupement de garanties homogène est appliqué à la projection de la charge sinistre, calculée en appliquant le S/P spécifique à ce groupement au montant de PNA (sans prise en compte de taux de résiliation éventuelle), suivant la cadence de liquidation des sinistres de la garantie concernée.

La méthode utilisée modélise donc uniquement l’effet de la réassurance proportionnelle.

On vient déduire de ce premier calcul le montant de la PAE cédée par groupement de garanties que l’on retire ensuite du passif du bilan S2.

D.2.2.5 Marge pour risque

- Description des hypothèses et méthodes retenues pour le calcul de la marge de risque :

Indicateur concerné	Maille de regroupement	Utilisation	Hypothèses retenues
SCR	LoB	Calcul de la marge de risque	Projection des SCR en se basant sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels au best estimate net de réassurance
Best Estimate Net	LoB		

La Risk Margin est calculée selon plusieurs méthodes, proposées par les spécifications techniques. Conformément à ce qui est attendu, SADA Assurances retient la simplification la plus précise qu’il est possible de réaliser, soit la méthode 3. Il s’agit d’un calcul approximatif du SCR global pour chaque année future, en appliquant une technique proportionnelle basée sur la projection des Best Estimate futurs.

D.2.2.6 Description des hypothèses économiques prises en compte dans le calcul de provisions techniques

Les hypothèses économiques correspondent aux hypothèses de la formule standard.

Indicateur concerné	Source	Utilisation	Commentaires
Courbe des taux	EIOPA	Estimation des flux futurs actualisés (pour les Best Estimates et la marge pour risque)	Les contrats de SADA Assurances sont commercialisés uniquement en France. Ainsi, la courbe des taux euro est utilisée pour actualiser les flux futurs relatifs aux provisions techniques.
Inflation		Best Estimates de sinistres	Les flux projetés (règlements, recours, frais de gestion) contiennent implicitement l'inflation passée. Néanmoins, compte tenu de l'inflation actuelle, les flux futurs ont été inflatés selon les hypothèses d'inflation future de l'OCDE (https://data.oecd.org/fr/price/previsions-de-l-inflation.htm).
Coût du capital	EIOPA	Marge pour risque	Le coût du capital (CoC) utilisé dans le calcul de la marge pour risque est fixé à 6%, comme défini dans la réglementation Solvabilité 2.

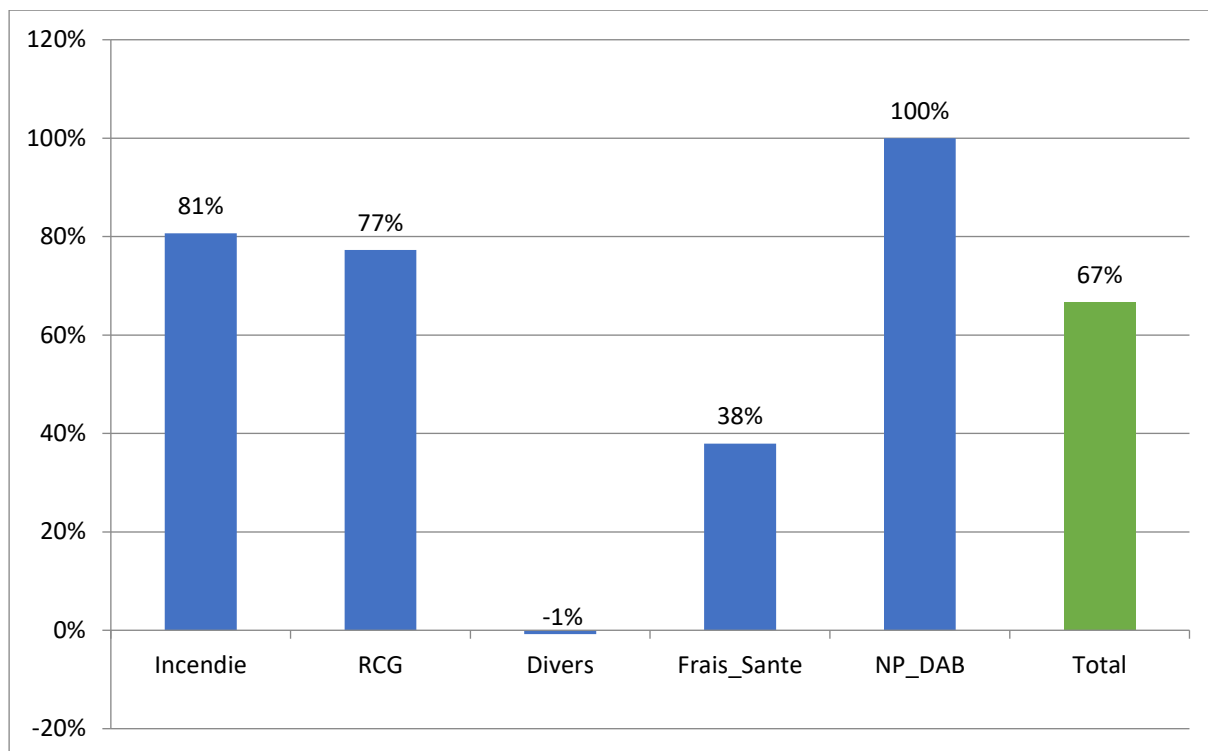
D.2.3 Écarts avec les états financiers

L'écart de provision s'établit à 57 M€ en net de réassurance.

Provisions Techniques (en K€)	Brut	Cédé	Net
Solvabilité I			
PSAP / PFG / IBNR	172 602,4	51 785,7	120 816,7
PREC & Egalisation	7 030,0	-	7 030,0
PNA + PAE	33 417,8	11 606,9	21 810,8
TOTAL	213 050,2	63 392,6	149 657,6
Solvabilité II			
Best Estimate Sinistres	114 996,0	33 629,6	81 366,4
Risk Margin	2 414,3	-	2 414,3
Best Estimate Primes	13 574,8	5 094,6	8 480,2
TOTAL	130 985,1	38 724,2	92 260,9
Ecarts Provisions techniques	- 82 065,1	- 24 668,4	- 57 396,7

Concernant l'évaluation de la provision sinistre, les évaluations des états financiers et celles en Best Estimates sont réalisées à partir des mêmes bases de données. En revanche les provisions techniques des états financiers ne sont pas entièrement calculées par des méthodes statistiques. Elles correspondent principalement à l'évaluation dossier/dossier estimée par les rédacteurs, à laquelle est ajoutée une provision pour sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR). De plus, les provisions techniques des états financiers ne sont pas actualisées, contrairement aux provisions Best Estimates.

Le graphe ci-dessous illustre le rapport entre les BE Solvabilité 2 et les provisions Solvabilité 1 pour les sinistres (hors PFG et hors Risk Margin) :



Sur les pertes pécuniaires (« divers » dans le graphe), le taux très bas provient du fait que l'on regarde au net de recours, avec une prudence particulière en S1 à la fois côté dépenses (liée à la volatilité historique) et surtout côté recours (liée à l'horizon de recouvrement effectif et aux évolutions règlementaires), alors que les BE sont un calcul beaucoup plus mécanique. Ainsi le ratio sur cette LOB est de 80% au brut, et surtout de 245% en recours (brut/recours de 34/33 en BE contre 42/13 en PSAP, malgré une remontée conséquente des recours côté PSAP). En santé c'est surtout que l'on a des évaluations D/D importantes que l'on est obligés de retenir en PSAP, mais qui se liquident historiquement sans règlements donc la projection mathématique calcule un montant minime de BE. Enfin sur l'incendie cela provient essentiellement de la prudence sur l'exercice courant évoquée précédemment.

D.2.4 Changements significatifs dans les provisions techniques

Au cours de l'exercice 2023, l'évaluation des provisions techniques en Best Estimates n'a pas fait l'objet de changement particulier.

D.3 Autres passifs

À l'exception des points repris ci-dessous, l'ensemble des autres passifs est identique dans les états financiers et dans le bilan prudentiel.

D.3.1 Autres dettes

Ce poste comprend les provisions pour risques & charges, ainsi que les dépôts espèces reçus, qui sont identiques en norme Solvabilité 1 et en norme Solvabilité 2.

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont conservées en Solvabilité 2. Comme il est précisé dans le descriptif des BE primes, les Primes à émettre cédées sont supprimées de la valeur Solvabilité 2 des dettes nées d'opérations de réassurance.

Les comptes de régularisation tels que présentés ici contiennent le report de commission de réassurance sur PNA cédées. Ces éléments sont conservés dans le bilan Solvabilité 2.

D.3.2 Impôts différés passifs (IDP)

Les impôts différés passifs proviennent de l'imposition due sur l'écart de valorisation Solvabilité 2/Solvabilité 1 (hors frais d'acquisition reportés qui ne sont pas fiscalisés), lorsque cet écart est positif et correspond donc à un bénéfice futur imposable.

Notons que depuis cette année, l'écart de provision est calculé sur la base des provisions fiscales et non celles en normes françaises. Ces premières font suite aux recommandations de l'administration fiscale. L'impact de cette modification réduit ainsi les écarts de valorisation et le montant des IDP.

En appliquant le taux d'imposition à ces écarts de valorisation au passif, on obtient un montant d'IDP de 22,0 M€ en 2023 contre 24,6 M€ en 2022 soit une diminution de 2,6 M€ (effet de la diminution des écarts de valorisation S2 / S1).

D.3.3 Passifs éventuels

Ce poste du bilan Solvabilité 2 reprend les engagements de retraite acquis au 31/12/2023, soit 0,6 M€, qui sont comptabilisés en hors bilan dans les comptes sociaux.

D.3.4 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des valorisations prudentielles au passif, et les écarts avec les états financiers :

* En K€	Solvabilité 2		Solvabilité 1	
Impôts différés	Impôts différés passifs	22 025,1		
Passifs subordonnés				
Passifs éventuels	Indemnités de retraite	647,7		
Provisions techniques brutes	Best Estimates de sinistres et de primes	130 985,1	226 041,8	PSAP nettes de recours et brutes de réassurance
	+ marge pour risque			+ provision pour frais de gestion des sinistres
				+ PREC + PNA brutes (+PNANE)
Dettes nées d'opérations d'assurance	C/C débiteurs intermédiaires et clients + Commissions sur PAE brutes	4 577,1	4 577,1	C/C débiteurs intermédiaires et clients + Commissions sur PAE brutes
Dettes nées d'opérations de réassurance	C/C créditeurs réassureurs	13 462,4	14 316,2	C/C débiteurs réassureurs + PAE cédées
Autres dettes + provisions pour risques et charges		8 638,9	8 638,9	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	Commissions sur PNA cédées	2 916,6	2 916,6	Commissions sur PNA cédées
TOTAL		183 253,0	256 490,6	

(en caractères bleus les éléments supprimés en S2, en caractères violets les éléments ajoutés)

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

SADA Assurances n'utilise pas de méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations (si applicable)

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de SADA Assurances.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Présentation des fonds propres actuels

À fin 2023, les fonds propres en norme Solvabilité 2 se répartissent de la manière suivante :

Montants en K€		2022	2023
Tiers 1	Capital social	32 388,7	32 388,7
	Réserve de réconciliation	78 790,3	93 541,1
Tiers 1 "Restricted"	Dettes subordonnées	-	-
Tiers 3	Impôts différés actifs nets	-	-
TOTAL		111 179,0	125 929,8

* en K€

Aucun fond propre auxiliaire n'est considéré.

E.1.2 Clauses particulières

Ces fonds propres ne sont pas conditionnés à une quelconque activité et ne comportent pas d'échéance.

E.1.3 Évolutions et écart aux fonds propres Solvabilité 1

		2023		
		S2	S1	Ecart
* Montants en K€				
Actifs	Total Actifs	309 631,0	353 910,4	- 44 279,4
	Immobilier d'exploitation	4 645,2	2 853,9	+ 1 791,3
	Placements	190 040,4	194 961,3	- 4 920,9
	dont obligations	170 401,6	178 215,0	- 7 813,4
	Provisions cédées	38 724,2	64 246,4	- 25 522,1
	Impôts différés Actifs	12 108,7	-	+ 12 108,7
	Frais d'acquisition reportés	-	10 496,3	- 10 496,3
Autres	64 112,5	81 352,5	- 17 240,0	
Passifs	Total Passifs	309 631,0	353 910,4	- 44 279,4
	Fonds Propres	126 378,1	97 419,8	+ 28 958,3
	Dettes subordonnées	-	-	-
	Impôts différés Passifs	22 025,1	-	+ 22 025,1
	Provisions techniques	130 985,1	226 041,8	- 95 056,7
	Autres	30 242,8	30 448,8	- 206,1

Situation nette S2, ajustée des dividendes	126 378
dont Dividendes	448
Autres FP de base, yc IDA > 0	32 389
Réserve de réconciliation :	93 541

Les fonds propres éligibles ont augmenté de près de 14,8 M€ entre 2022 et 2023 passant de 111,2 M€ à 125,9 M€ essentiellement du fait de la hausse de la réserve de réconciliation dont l'évolution correspond à la combinaison de nombreux effets :

- -0,5 M€ diminution du surplus de réserves sociales par rapport aux BE
- -0,0 M€ maintien de l'écart de valorisation de l'immobilier en valeur comptable et de marché
- +9,4 M€ remontée des plus-values latentes sur les placements
- +0,8 M€ dû à la réduction des Impôts Différés Passifs (IDP) nets (donc hausse de la réserve de réconciliation)
- -1,3 M€ d'écart sur les autres actifs et passifs (retraitement des provisions S1 absentes du bilan S2)
- -0,7 M€ de baisse des frais d'acquisition reportés, qui ne sont considérés qu'en S1
- +7,2 M€ de Résultat 2023 moins le dividende prévu pour 2023
- Pas d'écart entre le dividende prévu pour 2022 et le dividende versé en 2023

E.1.4 Plan de rachat, de remboursement, de remplacement ou de levée de fonds propres

Aucun autre plan en lien avec les fonds propres n'est prévu.

E.1.5 Traitement des mesures transitoires

SADA Assurances n'applique aucune mesure transitoire.

E.1.6 Détails sur le montant des distributions effectuées aux actionnaires

Au titre de l'exercice 2023, SADA Assurances versera un dividende de 1,07 € par action, soit un montant de 448 330 € à son actionnaire DEVK.

E.2 SCR et MCR

E.2.1 Exigences de capital de solvabilité

Montants en K€		2022	2023	Ecart	Evolution
Couverture du SCR	Capital Eligible	111 179	125 930	14 751	13%
	SCR	70 909	79 779	8 870	13%
	Ratio de Solvabilité	157%	158%	1%	1%
	Excédent(+)/Déficit(-)	40 270	46 150	5 881	15%
Tier 1	Capital Social	32 389	32 389	0	0%
	Réserve de réconciliation (comprend RAN)	78 790	93 541	14 751	19%
Tier 1 " Restricted "	Dettes subordonnées	0	0	0	0%
Tiers 3	Impôts différés actifs nets	0	0	0	0%
Fonds Propres	Fonds propres éligibles	111 179	125 930	14 751	13%
Impôts Différés	IDA	13 827	12 109	-1 719	-12%
	IDP	24 580	22 025	-2 555	-10%
Détails SCR	BSCR	75 524	83 002	7 478	10%
	SCRop	6 138	6 694	556	9%
	Ajustement Impôts Différés	-10 752	-9 916	836	-8%
	SCR	70 909	79 779	8 870	13%
Détail des Risques	Marché	18 458	18 309	-149	-1%
	Taux d'intérêt	10 597	8 740	-1 857	-18%
	Actions	4 039	3 892	-147	-4%
	Immobilier	2 457	2 450	-7	0%
	Spread	10 030	11 215	1 185	12%
	Change	77	35	-41	-54%
	Concentration	2 022	2 041	18	1%
	Contrepartie	9 767	10 193	427	4%
	Souscription Santé	184	416	233	127%
	Tarification et Provisionnement	35	26	-9	-25%
	Catastrophe	172	409	237	138%
	Souscription Non-Vie	63 064	70 603	7 539	12%
	Tarification et Provisionnement	55 580	62 982	7 402	13%
	Catastrophe	18 985	19 836	851	4%
	Risque Opérationnel	6 138	6 694	556	9%

La solvabilité au sens des spécifications des Actes Délégués ressort à 158 % au 31/12/2023, soit au-dessus du seuil règlementaire et du ratio cible.

Le SCR atteint 79,8 M€ au 31/12/2023 soit une hausse de 8,9 M€. Cette hausse se justifie principalement par :

- La hausse du SCR souscription non-vie en lien avec l'augmentation des volumes de primes et de best estimates inhérents à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise et aux épisodes climatiques de 2022 qui se sont aggravés en 2023 ;
- Et la minoration de la capacité d'absorption des impôts différés du fait de la diminution des écarts de valorisation des provisions solvabilité 2 avec les provisions fiscales.

L'ajustement pour impôts différés est égal aux impôts différés passifs ci-dessous, qui augmentent ou diminue proportionnellement aux écarts de valorisation entre le régime solvabilité 1 et solvabilité 2. Notons qu'en 2023, les provisions S1 servant au calcul des IDP correspondent aux provisions fiscales et non en normes françaises.

	Impôts différés passif		
	2022	2023	Evolution
Placements			
Actions	376	642	266
Fonds d'investissement	203	242	39
Immobilier	469	460	-9
Obligations souveraines	-342	-77	265
Obligations d'entreprises	-3 795	-1 929	1 866
Actif			
Provisions Cédées	-5 190	-5 370	-180
FaR	0	0	0
Créances assurance	-3 005	-3 335	-330
Incorporels	-927	-1 091	-163
Autres	-24	-141	-117
Passif			
Provisions Techniques	-22 691	-20 462	2 229
Autres	0	0	0
PAE cédées	-200	-219	-20
Comm s/ PAE	0	0	0
Retraite	184	166	-17
TOTAL	10 472	9 916	-555

E.2.2 Minimum de capital requis

Le MCR de 2023 est évalué à 24,6 M€, soit en hausse par rapport au MCR 2022 (21.5 M€ au 31/12/2022). Les volumes de primes émises nettes sont en hausse ainsi que les BE nets (respectivement +11,5 M€ et +22 M€). Les montants par lob varient tous à la hausse. Par le jeu des différents coefficients appliqués à ces montants, on justifie cette hausse de MCR. Le ratio de couverture du MCR s'établit à 512%, avec un capital éligible à la couverture de ce MCR de 126 M€.

On couvre bien plus de 80% du MCR avec du Tier 1.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

SADA Assurances n'utilise pas de sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de son SCR.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

SADA Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Evènement majeur

L'année 2023 a été marquée par des aggravations majeures suite à un épisode de grêle survenu en 2022. Cet événement contribue significativement à la hausse des provisions techniques sur la ligne d'activité incendies et à l'augmentation du SCR non-vie.

E.6 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

E.6.1 Processus annuel de réexamen des exigences de capital

Le respect des exigences de capital est garanti, au sein de SADA Assurances, par un processus dont le point de départ est la direction Comptable et Financière. Au mois de septembre de chaque année se déroule la discussion de principe entre le directoire et la direction Comptable et Financière sur la gestion du capital. En cas de besoin envisagé, sa rédaction passe par l'élaboration d'un élément constitutif établi, à savoir un premier énoncé des modifications du capital qui apparaissent nécessaires sur les années suivantes. À cet effet, l'analyse est réalisée par la direction Comptable et Financière, et repose sur les prévisions réalisées dans le cadre de l'ORSA, pour la période considérée.

Dans le cas d'un besoin avéré d'augmentation des fonds propres, la direction Comptable et Financière rédige des dossiers correspondants avec le directoire qui, après le vote positif du directoire de la société mère, sont transmis au conseil de surveillance. Après une décision positive de chaque conseil de surveillance considéré et après transmission de l'information correspondante au conseil de surveillance de la filiale concernée, le département Investissements du Capital du groupe procède à l'augmentation de capital effective prévue par les règles en vigueur à l'époque considérée.

E.6.2 Implication des instances de gouvernance

Tout au long de l'année et en cas de besoin, la direction Comptable et Financière remet des dossiers sur les thèmes et les questions actuelles, dont il informe ainsi le directoire. Le directoire de SADA Assurances peut en outre remettre des dossiers sur ces thèmes directement au directoire du groupe DEVK.

En cas de non-respect du SCR, du MCR, ou d'une prise de position inattendue de l'ACPR à l'encontre de SADA Assurances, il est prévu que le directoire de SADA Assurances informe sans délai le conseil de surveillance.

E.6.3 Mesures à prendre en cas de franchissement du seuil inférieur de la marge

Dans le cas où le seuil inférieur de la marge de capital mise en place pour Solvabilité 2 est franchi, SADA Assurances établit et met en œuvre un plan de rétablissement du niveau de la marge, dans un délai approprié.

À titre d'exemple, les mesures du plan peuvent inclure :

- Un apport de fonds propres supplémentaires comme ce fut le cas en 2015 avec l'augmentation de capital et l'émission d'un TSDI ;
- Des restrictions dans la distribution de dividendes ou des intérêts des dettes subordonnées ;
- Des changements dans la stratégie d'investissement ;
- La réduction des risques techniques, par cession/résiliation de portefeuilles ou encore par transfert à la réassurance.

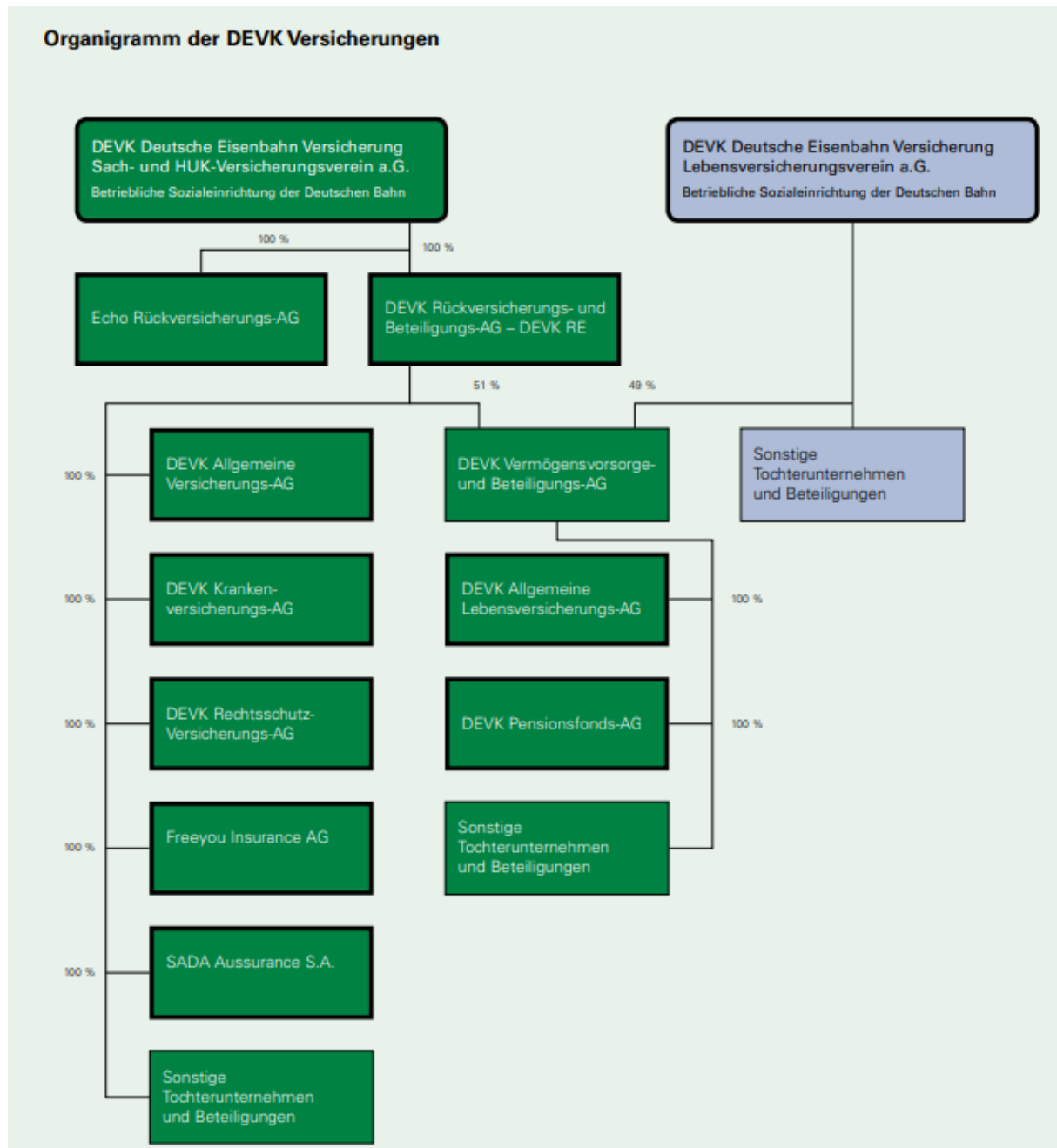
Le champ d'application du plan et la durée du délai de rétablissement dépendront notamment de la distance au seuil réglementaire.

E.7 Autres informations (si applicable)

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital de SADA Assurances.

F. Annexes

F.1 Annexe 1 : organigramme du groupe DEVK



F.2 Annexe 2 : lexique

Abréviation	Signification
ACPR	Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution
AIR	Service Actuariat, Inventaire & Réassurance de SADA Assurances
AMSB	Administrative Management or Supervisory Body
BE	Best Estimate (meilleure estimation de la provision)
Bps	Basis points (ou points de base)
BP	Business plan
BSCR	Basic Solvency Capital Requirement (ou capital de solvabilité requis de base de la formule standard)
CATNAT	Catastrophes naturelles
CFP/RFP	Charge Finale Prévisible / Recours Finaux Prévisibles
DEVK	
EIOPA	European Insurance and Occupational Pension Authority (ou Autorité européenne sur les assurances et les fonds de pension (ex-CEIOPS))
FAR	Frais d'Acquisition Reportés
FFG	FEDERAL FINANCE GESTION
FS	Formule standard
IBNR	Incurred But Not Reported (dossiers dits tardifs)
IDA/IDP	Impôts Différés Actifs/Passifs
ISR	Investissement Socialement Responsable
LCI	Limite Contractuelle d'Indemnité
LoB	Lines of Business
MCR	Minimum Capital Requirement (ou exigence minimum en capital)
MRH	Multirisque Habitation

ORSA	Own Risk Solvency Assessment (Evaluation interne des risques et de la solvabilité)
PANE/PAP	Primes Acquis Non Emises / Provision pour Annulation de Primes
PCA	Plan de continuité d'activité
PCI	Plan de continuité informatique
PDD	Provision pour Dépréciation Durable
PFG, PFGS	Provision pour Frais de Gestion (des Sinistres)
PNA	Primes non acquises
PPD	Pertes pécuniaires diverses
PTF	Portefeuille
QP	Quote-Part (traité de réassurance QP)
QRT	Quantitative Reporting Templates (états quantitatifs S2)
SCR	Solvency Capital Requirement (ou capital de solvabilité requis)
SL	Stop-loss
S/P	Sinistres/primes
TSDI	Titre Subordonné à Durée Indéterminée
VaR	Value at risk

F.3 Annexe 3 : reportings quantitatifs

F.3.1 S.02.01 Bilan

S.02.01.02.01

Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
Assets	AR0009	
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	12 108 719,89
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	4 645 154,48
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	190 040 401,53
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080	0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090	250 000,00
<i>Equities</i>	R0100	9 694 807,46
Equities - listed	R0110	9 665 962,72
Equities - unlisted	R0120	28 844,74
<i>Bonds</i>	R0130	170 401 593,35
Government Bonds	R0140	25 314 405,30
Corporate Bonds	R0150	145 087 188,05
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	9 694 000,72
<i>Derivatives</i>	R0190	0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	0,00
<i>Other investments</i>	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240	0,00
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250	0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	38 724 243,24
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	38 724 243,24
Non-life excluding health	R0290	38 724 243,24
Health similar to non-life	R0300	0,00
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	10 746 284,12
Reinsurance receivables	R0370	2 240 559,91
Receivables (trade, not insurance)	R0380	1 382 041,63
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	49 541 624,41
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	202 014,65
Total assets	R0500	309 631 043,86

Liabilities	AR0509	
Technical provisions - non-life	R0510	130 985 121,91
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	130 888 306,54
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	128 478 594,99
Risk margin	R0550	2 409 711,55
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560	96 815,37
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	92 213,84
Risk margin	R0590	4 601,53
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0,00
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	0,00
Risk margin	R0640	0,00
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	0,00
Risk margin	R0680	0,00
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700	0,00
<i>Best Estimate</i>	R0710	0,00
<i>Risk margin</i>	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	16 200,00
Pension benefit obligations	R0760	647 699,81
Deposits from reinsurers	R0770	904 649,36
Deferred tax liabilities	R0780	22 025 076,78
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	4 577 113,94
Reinsurance payables	R0830	12 557 789,81
Payables (trade, not insurance)	R0840	8 622 713,73
Subordinated liabilities	R0850	0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860	0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	2 916 587,44
Total liabilities	R0900	183 252 952,78
Excess of assets over liabilities	R1000	126 378 091,08

F.3.2 S.05.01 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02.01
Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)								Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance	Total
		Medical expense insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Property		
		C0010	C0040	C0050	C0070	C0080	C0090	C0120	C0160	C0200	
Premiums written	AR0109										
Gross - Direct Business	R0110	100 708,24	0,00	0,00	151 626 139,17	14 211 859,38		57 239 565,63		223 178 272,41	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130									3 386 987,41	
Reinsurers' share	R0140	346,87	0,00	0,00	57 023 715,14	4 886 199,15		192 218,38	354 509,05	62 456 988,59	
Net	R0200	100 361,37	0,00	0,00	94 602 424,03	9 325 660,23		57 047 347,25	3 032 478,36	164 108 271,23	
Premiums earned	AR0209										
Gross - Direct Business	R0210	105 025,20	0,00	1,63	149 095 693,63	13 977 764,03		58 200 217,29		221 378 701,78	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230									3 335 320,09	
Reinsurers' share	R0240	346,87	0,00	0,01	56 335 262,27	4 812 398,42		192 218,38	354 509,05	61 694 735,00	
Net	R0300	104 678,33	0,00	1,62	92 760 431,36	9 165 365,61		58 007 958,91	2 980 811,04	163 019 286,87	
Claims Incurred	AR0309										
Gross - Direct Business	R0310	-108 223,87	99,32	69,02	101 641 927,71	1 080 627,86		19 641 143,15		122 255 643,19	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330									0,00	
Reinsurers' share	R0340	0,00	38 081,03	20,71	37 542 693,20	259 944,76		-865 057,24	0,00	36 975 682,45	
Net	R0400	-108 223,87	-37 981,71	48,32	64 099 234,51	820 683,10		20 506 200,39	0,00	85 279 960,74	
Expenses Incurred	R0550	29 172,11	0,30	0,41	36 270 015,19	3 317 353,99		21 524 147,73	511 471,29	61 652 161,02	
Balance - other technical expenses/income	R1210									6 740 375,39	
Total technical expenses	R1300									68 392 536,41	

F.3.3 S.17.01 Provisions techniques non-vie

S.17.01.02.01
Non-Life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance					Accepted non-proportional reinsurance	Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional property reinsurance	
		C0020	C0080	C0090	C0100	C0130	C0170	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057							
Best estimate	AR0058							
Premium provisions	AR0059							
Gross	R0060	27 295,16	21 294 078,59	352 721,35	0,00	-8 099 092,25	-200,53	13 574 818,14
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	5 056 689,23	37 945,86	0,00	0,00	0,00	5 094 635,09
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	27 295,16	16 237 389,36	314 775,49	0,00	-8 099 092,25	-200,53	8 480 183,05
Claims provisions	AR0159							
Gross	R0160	64 918,68	110 911 568,36	4 252 386,45	0,00	-229 526,00	-3 452,11	114 995 990,69
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	36 177 611,07	1 066 442,99	0,00	-3 614 445,99	0,00	33 629 608,15
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	64 918,68	74 733 957,28	3 185 943,46	0,00	-3 384 919,94	-3 452,11	81 366 382,53
Total Best estimate - gross	R0260	92 213,84	132 205 646,95	4 605 107,80	0,00	-8 328 618,25	-3 652,64	128 570 808,83
Total Best estimate - net	R0270	92 213,84	90 971 346,65	3 500 718,95	0,00	-4 714 172,32	-3 652,64	89 846 565,59
Risk margin	R0280	4 601,53	4 629 607,82	414 039,11	0,00	-2 633 821,80	-121,48	2 414 313,08
Technical provisions - total	AR0319							
Technical provisions - total	R0320	96 815,37	136 835 254,77	5 019 146,91	0,00	-10 962 440,05	-3 774,12	130 985 121,91
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	41 234 300,30	1 104 388,85	0,00	-3 614 445,99	0,00	38 724 243,24
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	96 815,37	95 600 954,47	3 914 758,06	0,00	-7 347 994,12	-3 774,12	92 260 878,67

S.19.01 Sinistralité non-vie

Paielements

S.19.01.21.01												
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount). Total Non-Life Business												
Accident year / Underwriting year	Z0021	Accident year [AY]										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											78 466,63
N-9	R0160	25 437 485,57	40 127 269,46	9 412 751,87	1 949 460,41	529 283,52	538 866,68	-64 607,65	491 232,46	-107 233,80	-25 904,08	
N-8	R0170	30 174 678,52	39 589 514,37	9 526 417,61	2 967 332,73	780 326,31	51 240,02	173 493,94	-256 026,40	-88 264,59		
N-7	R0180	26 324 770,51	28 562 744,91	9 209 678,17	2 198 453,41	815 880,26	811 265,04	93 005,46	-168 709,33			
N-6	R0190	26 158 811,25	27 200 390,75	9 554 877,77	3 528 583,12	2 268 236,11	1 002 428,14	-1 795 073,41				
N-5	R0200	29 165 208,84	32 044 107,45	10 645 214,27	4 403 434,42	1 509 756,05	354 175,18					
N-4	R0210	23 965 933,58	36 544 544,18	18 915 495,28	4 456 783,59	1 326 091,75						
N-3	R0220	22 318 102,57	31 090 517,44	11 333 642,51	4 223 417,11							
N-2	R0230	24 893 286,14	37 316 455,72	14 845 983,92								
N-1	R0240	27 175 778,01	53 012 180,28									
N	R0250	27 831 122,87										
S.19.01.21.02												
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative). Total Non-Life Business												
Accident year / Underwriting year	Z0022	Accident year [AY]										
		In Current year		Sum of years (cumulative)								
		C0170	C0180	C0170	C0180							
Prior	R0100	78 466,63		78 466,63								
N-9	R0160	-25 904,08		-25 904,08								
N-8	R0170	-88 264,59		-88 264,59								
N-7	R0180	-168 709,33		-168 709,33								
N-6	R0190	-1 795 073,41		-1 795 073,41								
N-5	R0200	354 175,18		354 175,18								
N-4	R0210	1 326 091,75		1 326 091,75								
N-3	R0220	4 223 417,11		4 223 417,11								
N-2	R0230	14 845 983,92		14 845 983,92								
N-1	R0240	53 012 180,28		53 012 180,28								
N	R0250	27 831 122,87		27 831 122,87								
Total	R0260											

Provisions

S.19.01.21.03												
Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount). Total Non-Life Business												
Accident year / Underwriting year	Z0023	Accident year [AY]										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											593 803,95
N-9	R0160	0,00	0,00	4 110 109,36	2 570 013,44	2 153 603,22	1 022 317,36	-249 795,91	-471 621,98	-471 997,67	-211 616,23	
N-8	R0170	0,00	12 592 419,85	5 349 037,01	2 499 851,84	1 931 036,06	23 301,39	-627 591,80	-845 894,69	-442 334,72		
N-7	R0180	49 400 262,52	14 162 597,83	3 944 862,47	863 734,53	-373 056,21	-763 235,84	-662 103,01	-423 354,89			
N-6	R0190	45 342 117,79	12 165 022,90	5 126 909,60	1 383 377,99	-804 845,64	-1 055 801,28	-616 282,42				
N-5	R0200	49 463 629,42	14 669 652,14	4 842 225,80	-535 784,83	-1 076 826,42	-1 371 175,77					
N-4	R0210	56 119 809,41	25 168 704,71	4 632 646,67	135 638,87	-750 143,01						
N-3	R0220	50 845 180,83	16 638 612,50	4 864 470,24	2 001 841,60							
N-2	R0230	56 122 232,02	17 240 808,41	4 850 134,15								
N-1	R0240	65 439 890,66	28 989 705,55									
N	R0250	72 572 529,41										
S.19.01.21.04												
Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative). Total Non-Life Business												
Accident year / Underwriting year	Z0024	Accident year [AY]										
		Year end (discounted data)										
		C0360										
Prior	R0100	577 091,38										
N-9	R0160	-193 775,62										
N-8	R0170	-406 177,87										
N-7	R0180	-376 845,72										
N-6	R0190	-546 488,82										
N-5	R0200	-1 260 386,52										
N-4	R0210	-635 519,99										
N-3	R0220	2 021 650,40										
N-2	R0230	4 873 820,14										
N-1	R0240	28 672 635,86										
N	R0250	71 083 180,18										
Total	R0260											

F.3.4 S.23.01 Fonds propres

S.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	32 388 700,00	32 388 700,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	93 541 061,08	93 541 061,08			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	125 929 761,08	125 929 761,08	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	125 929 761,08	125 929 761,08	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	125 929 761,08	125 929 761,08	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	125 929 761,08	125 929 761,08	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	125 929 761,08	125 929 761,08	0,00	0,00	0,00
SCR	R0580	79 779 330,71				
MCR	R0600	24 599 744,94				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	157,85%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	511,91%				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	126 378 091,08
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	448 330,00
Other basic own fund items	R0730	32 388 700,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	93 541 061,08
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

F.3.5 S.25.01 SCR

S.25.01.21.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	18 308 597,34	
Counterparty default risk	R0020	10 193 393,08	
Life underwriting risk	R0030	0,00	
Health underwriting risk	R0040	416 106,91	
Non-life underwriting risk	R0050	70 603 172,89	
Diversification	R0060	-16 519 204,62	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	83 002 065,60	

S.25.01.21.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	6 693 622,00
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-9 916 356,89
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	79 779 330,71
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0,00
Solvency capital requirement	R0220	79 779 330,71
Other information on SCR	AR0399	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

S.25.01.21.03

Basic Solvency Capital Requirement (USP)

		USP
		C0090
Life underwriting risk	R0030	
Health underwriting risk	R0040	
Non-life underwriting risk	R0050	

S.25.01.21.04

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach not based on average tax rate

S.25.01.21.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-9 916 356,89
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-9 916 356,89
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00
Maximum LAC DT	R0690	23 024 883,01

F.3.6 S.28.01 MCR

S.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	24 599 744,94

S.28.01.01.02

Background information

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	92 213,84	100 708,24
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	95,29	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	15,82	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	90 971 346,65	95 635 695,09
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	3 500 718,95	9 456 559,80
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	57 239 565,63
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	1 786 630,22

S.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Result
		C0040
MCRL Result	R0200	0,00

S.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

S.28.01.01.05

Overall MCR calculation

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	24 599 744,94
SCR	R0310	79 779 330,71
MCR cap	R0320	35 900 698,82
MCR floor	R0330	19 944 832,68
Combined MCR	R0340	24 599 744,94
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	24 599 744,94

